

La Roche-sur-Yon, le 21 avril 2004

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2004

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire confirme ce qui a été annoncé à la presse et aux élus en début de semaine, à savoir qu'il dirige son dernier conseil municipal à La Roche-sur-Yon. Cela constitue un événement puisque, depuis le 13 mai 1977, 250 conseils environ ont eu lieu sous sa présidence. Contrairement à ce qui a été annoncé le dimanche précédent à l'issue du scrutin des Régionales, les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions de président du conseil général ou de président du conseil régional. L'élection des présidents de région ayant lieu le vendredi 2 avril, il cessera ses fonctions à compter de cette date. L'élection d'un nouveau maire devra intervenir dans les 15 jours à partir de cette date. Pendant ce temps, l'intérim sera assuré par Pierre REGNAULT, le 1^{er} Adjoint.

Une séance du conseil municipal sera donc organisée le 15 avril 2004 sur convocation du 1^{er} Adjoint pour procéder à l'élection d'un nouveau maire. Jacques AUXIETTE indique que ce poste sera proposé par l'ensemble de la majorité et par lui-même à Pierre REGNAULT.

Suite à certains propos tenus dans la presse, Monsieur le Maire rappelle que l'exécutif d'une collectivité territoriale (maire, président de Région...) est élu par l'assemblée délibérante et non par les habitants.

Par ailleurs, J. AUXIETTE note que cette transition intervient à mi-mandat, dans un contexte national et local particulier. Pour le deuxième tour des élections cantonales, P. REGNAULT a obtenu sur la partie nord de la ville 61,8 % des voix et 56,04 % des voix sur l'ensemble du canton. Sa légitimité politique et personnelle n'est donc pas contestable.

De même, le résultat de la liste conduite par J. AUXIETTE pour la Région, qui réunit les différentes composantes politiques de gauche, y compris celles du conseil municipal, a obtenu 63,24 % des voix sur la ville. Compte tenu du caractère très politique de ces élections, de l'enjeu régional qui était posé et de l'implication politique de la tête de liste, ces élections traduisent une forte légitimité de l'équipe municipale.

Le résultat sur le Pays Yonnais est également intéressant. Les 15 communes concernées par l'intercommunalité ont voté pour la liste de J. AUXIETTE à 59,36 %. Cela traduit une réalité politique et au-delà, une homogénéité d'aspirations quant aux préoccupations exprimées au sein de l'instance communautaire. Ce bassin de vie, qui est souvent considéré comme une notion abstraite, laisse apparaître une volonté commune.

Le résultat sur le territoire du Syndicat "Yon et Vie" où la liste de J. AUXIETTE obtient 56,34 % des voix, est également révélateur. La réflexion sur les Pays se traduit ainsi par un vote d'adhésion.

Ces différents chiffres démontrent l'existence d'une légitimité qui est parfois méconnue voire contestée. Le suffrage universel permet ainsi de sanctionner des débats inutiles et certains comportements qui apparaissent dès lors déplacés.

Le prochain conseil municipal se réunira donc le 15 avril 2004, date à laquelle P. REGNAULT sera élu maire. Pour J. AUXIETTE, il n'y a pas de suspens puisque c'est une décision politique de l'ensemble de la majorité. Il précise qu'il pourrait être 1^{er} Adjoint avec une délégation en matière d'intercommunalité mais que le dispositif n'est pas finalisé.

Monsieur le Maire rajoute qu'il demeure évidemment Yonnais, élu de La Roche-sur-Yon. Il exercera sa fonction au conseil régional quasiment à temps plein, comme M. FILLON habitait Sablé-sur-Sarthe en étant président du conseil régional et ministre.

La campagne pour les élections régionales a permis à Monsieur le Maire de sillonner la région pendant trois mois. Il a ainsi parcouru 10 000 km environ. Il a aussi pu constater l'état d'interrogation, pour ne pas dire de désarroi ou d'inquiétude d'une large partie de la population. Il convient donc de prendre en compte cette situation. L'exercice de la démocratie locale doit être développé en ce sens, même si elle est souvent considérée comme un gadget. D'ailleurs, peu d'élus l'ont évoqué pendant la campagne, si ce n'est Ségolène ROYAL dans la région Poitou-Charentes. Cette démarche a été entreprise à La Roche-sur-Yon, avec modestie et parfois en tâtonnant. J. AUXIETTE insiste pour que les élus aient à nouveau des initiatives dans ce domaine. Il existe un véritable besoin de réflexion collective, de participation. Les élus consacrent beaucoup de temps aux réunions techniques, mais leur rôle est aussi d'être au contact des citoyens. Il leur appartient donc de rappeler la ligne politique de la majorité municipale, d'en discuter pour l'adapter éventuellement aux souhaits de la population.

Monsieur le Maire évoque le contexte national où la situation politique est pour le moins exceptionnelle. Les dirigeants doivent assumer leurs responsabilités afin de maîtriser le climat d'incertitude ambiant. La France est un pays démocratique, les urnes viennent de s'exprimer. Il convient, pour autant, de maintenir le caractère républicain des démarches à venir.

Monsieur le Maire évoque également le processus de décentralisation. Il existe actuellement une grande incertitude pour définir les compétences qui seront confiées aux régions et fixer les conditions financières qui les accompagneront. La situation politique créée par les élections du 28 mars 2004 laisse perplexe ; la décentralisation envisagée par le gouvernement ne doit pas s'apparenter à un délestage fiscal.

J. AUXIETTE conclut en listant certains dossiers qui relèvent concurremment de la Ville et de la Région :

- le dossier de l'électrification,
- le dossier de la gare,
- le dossier de l'université. L'ouverture d'un 4^{ème} département à l'IUT de La Roche-sur-Yon a largement été évoquée, même pendant la campagne.
- le dossier des transports,
- le dossier de la filière cheval, sur lequel la Ville a déjà délibéré et sur lequel la Région s'est prononcée favorablement.
- l'aspect culturel avec des dossiers sensibles comme le Manège, le festival de cinéma, ou certaines manifestations du bicentenaire.
- le dossier du logement, avec notamment le logement social, les résidences universitaires (compétences qui devraient être transférées aux agglomérations).
- le dossier de la recherche avec notamment la mise en place de la plate-forme technologique.
- le dossier du Pays. Il est rappelé qu'actuellement le programme régional exclut les villes de plus de 20 000 habitants. Ces règles seront reprises dans un délai rapide afin de ne pas exclure de ce dossier les agglomérations et prendre en compte la notion de contrat d'agglomération.

La liste est longue mais non exhaustive. La Ville de La Roche-sur-Yon, la Vendée et le Pays seront traités tout à fait normalement. Il n'y aura ni préférence, ni exclusion. Il conviendra de veiller à l'utilisation des fonds publics, à leur répartition selon une éthique républicaine, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Ce préambule démontre sa volonté d'exercer ses responsabilités au niveau de la Région dans la continuité, en prenant en compte les préoccupations exprimées pendant la campagne, sans exclure qui que ce soit.

P. REGNAULT fait la déclaration suivante :

“ Monsieur le Maire, Monsieur le futur Président, cher(e)s Collègue(s),

Les 21 et 28 mars derniers, les électeurs, à tous les niveaux de la République, ont donné une leçon de démocratie à nos gouvernants :

- alors que sur toutes les télévisions la quasi totalité des médias et tous les relais gouvernementaux nous faisaient croire que les élections régionales et départementales n'étaient qu'un enjeu local, qu'elles n'intéressaient personne, que l'abstention atteindrait des records ;
- alors que tous les jours nous étions très bien informés sur les élections américaines, certes importantes, mais qui ont lieu dans 8 mois et pour lesquelles les Français ne votent pas, il n'y avait pas, de mon point de vue, d'information suffisante sur les élections à venir, régionales et départementales ;
- alors que chaque jour les menaces d'attentat déferlaient sur la France –ce qui demeure, d'ailleurs– mais étaient chaque jour un peu plus perçues par les Français comme un moyen de détourner l'élection de son but, un peu comme le thème de la sécurité l'a fait en 2002 pour aboutir à ce 21 avril ;
- alors que le ministre du chômage lui-même estimait normal que l'abstention progresse dans une démocratie : il faut oser !...

les Français, comme les Vendéens et les Yonnais, se mobilisaient et votaient massivement.

Et massivement à gauche, rejetant ainsi l'insécurité sociale organisée, la remise en cause des services publics de proximité, la destruction programmée du droit du travail et le futur démantèlement de la sécurité sociale. Et croyez-moi, pendant la campagne, j'ai rencontré des gens inquiets sur le devenir de la sécurité sociale. Quelque chose se prépare : j'espère que les leçons seront retenues.

Au-delà du résultat favorable à la gauche, réjouissons-nous de ce sursaut de civisme.

Mais, chers collègues, je ne peux m'empêcher de me réjouir aussi des résultats en Vendée, notamment où au 1^{er} tour des élections cantonales, la gauche, les écologistes et les républicains, et au-delà les humanistes, ceux qui ne supportent plus une certaine chape de plomb, ont réussi à obtenir dans 16 cantons, avec des cantons aussi difficiles que Rocheservière et la Châtaigneraie, un tiers des voix et 43,46 % au second tour dans 5 cantons. J'en profite pour remercier les Yonnais et les habitants de Venansault et de Mouilleron qui m'ont accordé près de 61,79 % des voix dans le canton nord sur la ville.

Plus significatifs encore sont les résultats du scrutin des régionales qui bénéficie d'un type de scrutin plus moderne, mieux à même de représenter la société telle qu'elle est, moins soumis aux notables ou pressions locales. Obtenir 46 % en Vendée est proprement historique et montre l'avancée du camp du progrès dans notre département aussi.

Face à un tel résultat, tous les responsables politiques conséquents, respectueux du suffrage universel, quel que soit leur niveau de responsabilité, local, départemental, régional ou national, doivent en tenir compte. La pire injure à la démocratie et aux électeurs serait de faire comme si rien ne s'était passé. Pour notre part, nous en tiendrons compte ici comme au département pour chacune de nos décisions et bien évidemment dans le respect de notre programme qui nous lie avec les Yonnais et les Yonnaises.

Enfin, je voudrais dire toute notre fierté de voir notre maire, Jacques AUXIETTE, accéder à la tête de la Région des Pays de la Loire. C'est notre fierté, mais c'est aussi celle des Yonnais et au-delà des

Vendéens, qui seront enfin représentés par un leader et une équipe qui va faire évoluer la Région comme il a su faire évoluer la ville. Une ville qui se développe, qui est solidaire et citoyenne.

Je veux, à cet instant de mon propos, rendre un hommage tout particulier aux services de la ville et aux services publics en général qui ont toujours contribué au développement de notre ville et de ses politiques publiques. Un travail considérable a été effectué depuis 1977 sous l'aurorité de J. AUXIETTE et de ses différentes équipes, et j'ai bien pour objectif de continuer à ce qu'il le soit en respectant scrupuleusement le contrat que nous ont confié les Yonnais et dans le respect des règles statutaires de la fonction publique territoriale. Nous continuerons toujours à être à l'écoute des administrés afin que les services à la personne restent de très grande qualité.

Merci Monsieur le Maire pour ce que vous avez fait, mais j'aurai l'occasion d'y revenir prochainement. Merci de faire ce cadeau aux Yonnais en cette année du bicentenaire –un cadeau gratuit !, et bon courage pour la tâche qui vous attend. Mais, du courage, je sais que vous n'en manquez pas et je sais que vous ne serez pas un président virtuel. Je n'ai pas pour l'instant listé tout ce qu'on va demander à la Région, mais croyez-moi, nous n'oublierons pas la Région. Nous sommes pour un développement équilibré et nous ne demanderons pas que tous les fonds de la Région viennent à La Roche-sur-Yon, mais nous défendrons les Yonnais.

Pour l'avenir et pour notre ville, notre municipalité, vos conseils nous seront précieux et appréciés car notre joie est aussi de vous garder dans notre équipe, car nous, c'est bien en équipe que nous continuerons de faire gagner notre ville et plus largement son territoire. “

J. AUXIETTE rassure P. REGNAULT concernant les demandes de la Ville de La Roche-sur-Yon. Il a déjà rencontré le maire de Nantes qui lui a également présenté des dossiers intéressants qui peuvent être étudiés par la Région. Cela fait partie des choses normales.

G. COUTURIER fait la déclaration suivante :

“ Je voudrais commencer par saluer au nom du groupe LA ROCHE AU CŒUR le futur Président de la Région des Pays de la Loire conformément à la tradition républicaine, au-delà des différences politiques.

Les électeurs ont tranché et ont décidé, par la réduction sensible du taux d'abstention, de revivifier la démocratie. Ceux qui sont attachés à la démocratie ne peuvent qu'être satisfaits de ce retour aux urnes même s'il est défavorable à nos idées.

Naturellement, je pense aux électeurs de la droite républicaine, je pense à leur déception et je les invite à assumer cette défaite, cinglante, voulue par le peuple, même si l'on peut regretter la prédominance des problèmes nationaux dans une élection régionale importante, d'autant plus importante que les nouveaux exécutifs régionaux auront à mettre en place de nouvelles compétences et responsabilités voulues par la loi de décentralisation.

Chacun d'entre nous doit tirer les enseignements de ce résultat et des volte-face du peuple qui alterne ses choix, ne laissant pas le temps aux responsables nationaux de développer une politique et sa mise en œuvre.

Pour ma part, je considère que le combat pour les idées n'est jamais perdu dès lors qu'il est porté par la conviction et la sincérité. La première préoccupation de nos concitoyens incontestablement est celle de l'emploi et donc du chômage qui n'est jamais descendu en-dessous de 9 % de la population active même au plus fort de la croissance, alors que nos voisins anglais, hollandais, suédois font beaucoup mieux.

La deuxième question est certainement celle des formes de gouvernance par les élus, celle de l'insuffisante écoute des hommes et femmes de terrain, celle de l'insuffisante lisibilité des projets, le sentiment d'impuissance sur le cours des événements, ce qui peut expliquer le désarroi, l'inquiétude de nos concitoyens que nous avons tous ressenti.

Pour notre part, nous pensons que la réforme des régions doit s'accompagner d'une réforme profonde de l'Etat. Naturellement, on ne réforme pas contre le peuple ; on ne réforme pas non plus en surfant

sur l'opinion publique et les groupes de pression. Les élus sont là pour rappeler et faire comprendre par la pédagogie où est l'intérêt général au-delà des intérêts partisans. "

G. COUTURIER souhaite également évoquer l'organisation des élections à La Roche-sur-Yon. Il regrette notamment que les élus de l'opposition n'aient pas été sollicités, semble-t-il volontairement, pour assurer la présidence de certains bureaux de vote. La tradition républicaine veut qu'on fasse appel en premier lieu aux élus de la majorité ou de l'opposition, pour constituer l'ossature principale des bureaux de vote.

P. BOURSIER estime que ces élections correspondent avant tout à une mobilisation électorale massive qui traduit un refus de la politique conduite par la droite depuis quelques années. Les électeurs ont ainsi voulu rappeler qu'une série de digues sociales (services publics, protection sociale, droit du travail), construites par des générations de salariés sont aujourd'hui menacées par les politiques libérales. Il faut pourtant relativiser ces résultats. En effet, l'extrême droite a fortement progressé. De plus, la répartition sociale des électeurs laisse apparaître que parmi les ouvriers qui se sont exprimés, un sur trois a fait le choix de l'extrême droite.

Cela dit, la bonne nouvelle est que la polarisation gauche-droite dans ce pays se retrouve, y compris dans les milieux populaires. Mais l'extrême droite y demeure encore très fortement enracinée.

Il ne faut pas décevoir les électeurs qui se sont exprimés lors de cette élection et profiter de cette mobilisation pour donner un coup d'arrêt au projet de réforme sur l'assurance maladie. En empêchant cette "contre réforme", il faut promouvoir une autre alternative fondée sur les soins de proximité mais aussi sur la prévention à partir de la lutte contre les pollutions et du développement d'une alimentation équilibrée.

Il est également nécessaire d'apporter des propositions qui permettent de construire un espoir concret et qui donnent l'assurance à la population que les contre-réformes conduites depuis des années vont être revues. La gauche a, dans ce domaine, le devoir de s'engager clairement, en particulier sur la question des retraites, et d'annoncer sa volonté de revenir sur le projet conduit par M. RAFFARIN. Cela passe notamment par le retour aux 37,5 annuités pour tous.

Une brèche contre la libéralisation s'est ouverte, il ne faut donc plus décevoir la population.

J. AUXIETTE rappelle que le domaine des retraites n'est pas une compétence de la Région. Les responsables politiques peuvent pour autant, prendre un certain nombre de positions sur le sujet.

Sur proposition de **Monsieur le Maire**, le conseil municipal désigne F. ORDONNEAU comme secrétaire de séance. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 4 février 2004 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

Françoise GRIVEL	à	Lisiane GUIBERT (questions 1 à 38)
Angie LEBOEUF	à	Fabrice ORDONNEAU
Françoise ORCEAU	à	Madeleine DAVID
Laurent CAILLAUD	à	Georges COUTURIER (question 1 à 6)

M.S. CAILLETEAU présente le budget avec un diaporama.

Monsieur le Maire remercie M.S. CAILLETEAU pour cette présentation et la qualité du travail préparatoire réalisé par la commission des finances et les services.

G. COUTURIER fait la déclaration suivante :

« Nous avons pris connaissance avec intérêt du « power-point » de M.S. CAILLETEAU. Il est dommage que la commission des finances ne bénéficie pas d'une présentation aussi imagée. Vous réservez au conseil une présentation plus intéressante, même si le mélange de l'investissement et l'exploitation nuit parfois à la compréhension des choses.

Nous vous avons lu et écouté avec attention en espérant que notre contribution lors du DOB vous aurait conduit à infléchir votre projet, voire à intégrer certaines de nos propositions. Malheureusement, il n'en est rien, mais à quoi donc sert le débat budgétaire ? Est-ce une figure imposée ; pour notre part nous préférons, comme en patinage, les figures libres.

Au fond, votre budget il est comme celui de 2003 exception faite de dépenses exceptionnelles et excessives à l'occasion du bicentenaire de la ville.

Les taux des impôts locaux sont stables, ils sont objectivement élevés et tous ceux qui paient la taxe d'habitation et la taxe foncière le savent. La taxe professionnelle (19,38) ne bouge pas, elle fait partie des taux records. Alors ces taux permettent d'apporter à la ville des recettes confortables, la ville est riche à travers ses entreprises et ses habitants puisqu'elle dégage un excédent de recettes de 16,486 M d'euros fin 2003 contre 14,1 M d'euros en 2002 qui lui permet de surcompenser le déficit (10,2 M) de la section d'investissement à hauteur de 12,4 M d'euros et de reporter 4 M d'euros en fonctionnement.

Cette richesse justifie nous semble-t-il que la ville finance des équipements collectifs à disposition de la population de la Communauté de Communes et au-delà, population dont une partie travaille à La Roche et participe au dynamisme des commerces et des entreprises, ce que l'évolution de la taxe professionnelle en 2004 traduit + 4 % d'évolution des bases.

Cette richesse permet d'engager un programme de festivités à l'occasion du bicentenaire de la Roche-sur-Yon (1,4 M d'euros avec des recettes prévisionnelles aléatoires) qui nous paraît, pour tout dire, disproportionné traduisant une nostalgie des fêtes royales et impériales que nous ne partageons pas.

Un peu plus de raison dans une conjoncture économique et sociale difficile nous semble souhaitable. Cela aurait sans doute permis plus de lisibilité et de plus subventionner le remarquable spectacle du Cadre Noir de Saumur en évitant de fixer le tarif dit réduit de la place à 22 € la place.

On peut souligner l'importance de l'évolution de la taxe sur les transports (+ 8 % de recettes) assise sur la masse salariale des entreprises et administrations de plus de 9 salariés dont il serait intéressant de corréliser l'évolution des recettes avec celle du nombre de voyageurs transportés.

Madame CAILLETEAU, lors du DOB, a dit que nous étions d'accord avec la quasi totalité des orientations proposées. Vous n'avez sans doute pas écouté, peut-être pas lu dans le compte rendu et je le regrette naturellement :

- Nous sommes opposés à votre politique de maintien du taux élevé des impôts locaux qui dégagent un fort excédent mais traduisent une ponction fiscale excessive sur les ménages et les entreprises. Nous demandons non pas une baisse spectaculaire mais une baisse lissée, régulière des taux qui n'intervienne pas à la veille des élections municipales pour être effacée après.
- Nous sommes opposés à votre politique familiale qui manque d'ambition pour ce qui concerne les crèches et l'aménagement de la taxe d'habitation. Il faut créer des places de crèches supplémentaires pour faciliter l'emploi féminin ; il faut rénover la crèche Ramon et puisque vous n'avez pas répondu à notre demande de la visiter ensemble, nous le ferons sans vous et nous ferons part des besoins qui nous semblent se dégager de la visite de cette crèche. Il faut procéder au réexamen du taux d'abattement à la taxe d'habitation pour charge de famille et nous notons votre refus de tout progrès sur ce sujet. Nous avons la chance d'avoir un indice de fécondité élevé : 1,9 en France pour 1,3 en Allemagne. Aidons les couples, aidons les femmes en activité professionnelle sans mégoter.
- Nous sommes en attente d'une politique ambitieuse en matière de haut débit pour les entreprises privées, ça existe pour les entreprises publiques, vous le savez ; il est temps de dépasser le

stade des études. On a le sentiment que vous jouez la montre sur ce sujet déterminant pour la compétitivité des entreprises. Nous avons entendu des chefs d'entreprises nous le dire, vous aussi. De même le technopôle apparaît encore au stade de projet alors que derrière ces deux projets c'est l'emploi d'aujourd'hui et de demain qui est en jeu. Et nous savons l'importance de la synergie entreprise-université-recherche.

- Sur l'amélioration du cadre de vie et de l'animation urbaine, si nous avons approuvé l'opération Zola à l'exception de quelques logements orientés vers les personnes âgées et handicapées qui nous semblent manquer, nous restons opposés à votre traitement du quartier de la Gare côté boulevard Leclerc avec ce front d'administrations et ce front de services de l'Etat sans oublier la STY, relativement anachronique au milieu de tout ça, renforçant l'absence de continuité entre cette nouvelle zone d'habitat et le cœur de la ville déjà séparé par les lignes SNCF. De la même façon, si nous prenons acte de la correction d'une erreur pour le traitement de la place W. Brandt nous regrettons le bétonnage de la place Bonin et l'absence de tout projet sur les places Renoir, Pechereau... sans oublier la place de la Vieille Horloge délaissée. Pour le stade Desgrange, chacun connaît notre position.
- Sur la politique de développement et de qualité des services rendus aux Yonnais, on ne peut être que d'accord sur le principe de services municipaux plus accueillants et de qualité renforcée ; nous pensons qu'il faut valoriser les compétences et mieux les utiliser et pas seulement à travers une revalorisation du régime indemnitaire d'ailleurs assez inégalitaire, mais à travers un raccourcissement de la ligne hiérarchique, une validation des acquis, une mobilité interne et une polyvalence supportée par une politique ambitieuse de formation. Je l'ai souvent demandé. Je considère que la politique de formation de la Ville n'est pas assez ambitieuse par rapport aux défis qui sont à relever en matière de personnel. A ce propos, nous demandons –mais c'est une mesure symbolique– que le crédit des créations d'emplois 2004, pour lesquels d'ailleurs nous n'avons aucune proposition détaillée, soit affecté à la formation permanente pour majorer les actions et développer la formation professionnelle. Enfin, vous nous permettez de penser que 5 à 10 lignes consacrées au personnel qui représente plus de 50 % des dépenses de fonctionnement, c'est court dans un budget.

Et puisque vous vous fixez un objectif d'amélioration de la qualité des services rendus aux Yonnais, précisez-nous quelle politique d'évaluation de cette amélioration vous allez mettre en place : quels critères, quels indicateurs sur quels projets, de façon à ce qu'on ait une analyse relativement objective de cette progression de la qualité, de l'amélioration des services rendus. Nous proposons la création d'une cellule qualité animée par un ingénieur qualité qui d'ailleurs pourrait aussi s'occuper de la gestion des risques conformément à l'article L. 230-2 du code du travail.

- Enfin, nous l'avons déjà demandé lors du DOB, il nous paraît manquer dans votre budget un projet fort, un programme pluriannuel concernant les handicapés et développant au plan local l'ambition nationale.

Il est regrettable que nous ne retrouvions pas dans le budget 2004 la traduction du schéma d'intégration des personnes en situation de handicap dont nous avons débattu au conseil municipal du 17 septembre 2003. Nous aurions aimé une cohérence entre les propositions budgétaires et ce schéma dont nous avons discuté il y a quelques mois, sur lequel nous étions également d'accord.

Vous comprendrez qu'avec les mêmes données financières nous ne ferions pas la même politique. C'est pourquoi nous voterons contre ce budget 2004. »

P. BOURSIER indique avoir changé le contenu de son intervention à l'issue du résultat des élections du 28 mars 2004 et à l'annonce de la fin du mandat de maire de J. AUXIETTE. Il souhaite évoquer le programme de la liste conduite par J. AUXIETTE lors des élections municipales de 1977. Il dit avoir été surpris par les propositions faites à l'époque, qui correspondent pour certaines à des thèmes que le groupe La Roche Claire ne cesse de défendre depuis trois ans. Il découvre ainsi « à 43 ans, un père spirituel en politique ». Il liste donc certaines mesures souhaitées : régie municipale pour le transport, transports collectifs gratuits, contrôle des grandes surfaces, soutien au commerce de proximité, retour au service public de l'eau ou des déchets... C'est, selon P. BOURSIER, « du Roche Claire, sans Roche Claire : extraordinaire ! ».

Quant au budget 2004, il est en forte expansion. Il existe peut-être dans ce cas, des moyens financiers pour mettre en œuvre la partie du programme de J. AUXIETTE qui n'a pas pu jusque là être finalisée.

Il rappelle avoir apporté à plusieurs reprises la contradiction à MS. CAILLETEAU quand elle explique que les recettes de la Ville sont menacées soit par le manque de coopération des autres collectivités locales, soit par le déficit supposé créé par l'exonération d'ELCO-Brandt. Il ne croit pas à cette thèse et pense que La Roche-sur-Yon possède de multiples ressources avec des recettes en forte expansion comme l'atteste régulièrement l'excédent dégagé par la Ville en fin d'année. La majorité municipale oublie de préciser que le manque à gagner d'ELCO-Brandt est compensé en grande partie par l'Etat. De plus, l'augmentation des impôts compense largement cette baisse de recettes.

Le budget de fonctionnement est donc aujourd'hui en hausse de 4 %. Les recettes d'investissement sont également en forte augmentation, pour des raisons peut-être moins honorables puisque la Ville a recours à l'emprunt. Aussi, on constate une croissance des investissements de 20 % mais le surinvestissement est financé à partir du recours à l'emprunt. En résumé, la Ville dispose de recettes en forte expansion mais celles-ci sont mal utilisées puisqu'une large partie des recettes de fonctionnement est engloutie dans des dépenses contestables. Ainsi le bicentenaire va absorber plusieurs millions d'euros sur la période 2003-2004. **P. BOURSIER** dénonce la démagogie de l'opposition municipale de droite sur ce sujet puisqu'elle a voté les subventions pour le bicentenaire. Le groupe La Roche Claire est un des seuls à dénoncer ce choix. Cette gestion de la Ville risque de faire porter sur les générations futures de contribuables une pression fiscale accrue.

L'élu du groupe La Roche Claire revient sur les propositions faites par la liste de J. AUXIETTE en 1977 qui sont encore aujourd'hui absolument pertinentes. Dans ce programme, qu'il estime « remarquable », il était annoncé la création d'une régie municipale des transports et la recherche de moyens permettant d'arriver à sa gratuité. Cette proposition devrait aujourd'hui être une priorité car les problèmes de circulation se sont accrues depuis 27 ans et se doublent d'un problème écologique massif avec l'effet de serre. Or le versement transport des entreprises en 2004 augmente de 8 % et la billetterie ne finance que 14 à 15 % du budget des transports collectifs. La gratuité paraît donc être une mesure tout à fait finançable. De plus, la compétence transport relève de la communauté d'agglomération. Si la Ville passait dans une telle structure, l'Etat apporterait des ressources financières supplémentaires.

Dans le programme de 1977, on pouvait lire : « une municipalité de gauche favorisera l'équipement des quartiers en matière de commerce et d'artisanat pour un meilleur service des usagers ; c'est pourquoi elle proposera le contrôle des créations de grandes surfaces avec la participation des commerçants et des élus ». Cette proposition, à laquelle P. BOURSIER accorde « une note de 10/10 », est toujours pertinente.

Monsieur le Maire interrompt P. BOURSIER et lui indique que la campagne électorale des cantonales et des régionales est terminée et que celle des européennes n'est pas encore commencée. Il rappelle que la question à l'ordre du jour est le budget 2004 et qu'il convient de ne pas s'écarter du sujet.

De plus, entre 1977 et 2004, 27 ans se sont écoulés. Dans toute démocratie le vote des électeurs tranche le débat. La sanction du suffrage universel vaut tous les discours.

P. BOURSIER estime que le vote des électeurs ne s'est pas fait sur ces enjeux locaux. Il poursuit son intervention en évoquant la question des grandes surfaces. La Roche-sur-Yon est devenue la première ville de France en m² de grandes surfaces par habitant, pour les villes de plus de 30 000 habitants.

Monsieur le Maire souhaite rectifier l'analyse de P. BOURSIER. Les chiffres ainsi avancés font référence à la notion d'agglomération au sens INSEE du terme. Le diviseur (c'est à dire le nombre d'habitants) est celui de la zone de chalandise. Ainsi pour une ville comme St Herblain qui est rattachée à l'agglomération nantaise, il est de 700 000 personnes environ. Or pour La Roche-sur-Yon où ville et agglomération correspondent à un même territoire, il n'est que de 54 000 habitants. Au final, St Herblain pourtant reconnue pour ses zones commerciales n'apparaît jamais dans les statistiques, alors que La Roche-sur-Yon apparaît dans les premières villes. Ce chiffre n'a donc aucun sens. La direction de la concurrence et de la consommation ne publie d'ailleurs plus ces ratios. Quoi qu'il en soit, s'il y avait réellement un suréquipement commercial à La Roche-sur-Yon, de nombreuses enseignes auraient déposé leur bilan depuis longtemps. Pour Monsieur le Maire, la majorité

municipale se situe dans une logique de responsabilité et d'initiative. Ainsi, toutes les surfaces commerciales de la ville sont accessibles en transport en commun.

P. BOURSIER souhaite reprendre son intervention et répondre à Monsieur le Maire sur la question de la densité des grandes surfaces.

Monsieur le Maire rappelle que cette intervention doit concerner le vote du budget 2004. Il souligne que les élus ne sont pas là pour donner une mauvaise image de la pratique démocratique et regrette que P. BOURSIER la « pollue quelque peu ».

P. BOURSIER revient sur les propos de M.S. CAILLETEAU. Les fonds du FISAC sont importants, et sont destinés à l'animation commerciale. Il paraît souhaitable de réaliser une étude précise relative à l'impact de la grande distribution à La Roche-sur-Yon, notamment en termes d'emplois (types d'emplois créés, temps partiels générés par la grande distribution, emplois détruits, effets sur les flux de transport). Le problème ne concerne d'ailleurs pas que la ville mais aussi tous les bourgs aux alentours.

P. BOURSIER évoque une autre proposition faite en 1977 par la liste de la gauche unie : « plutôt que d'abandonner l'exploitation des grands services publics par le biais de concessions ou de gérances à des sociétés privées dont le but est d'en tirer profit, la municipalité s'efforcera d'en assurer elle-même la gestion, par exemple sous forme de régie municipale et sous contrôle des travailleurs ». Même si la langage est un peu désuet, l'idée de fond est bonne. En effet, une étude récente montre que la Vendée se situe au 2^{ème} rang national quant au prix de l'eau. A La Roche-sur-Yon, le prix de l'eau est moins élevée qu'en Vendée mais malgré tout, l'entreprise gestionnaire dégage des profits très importants. Il est cependant parfaitement envisageable que la Ville retrouve un véritable contrôle de la gestion de l'eau en créant une régie directe. Cette idée vaut également pour les déchets. La population aurait tout à gagner d'un retour en régie.

Par ailleurs, le contrat municipal de 1977 proposait que le budget soit élaboré comme suit : « l'élaboration du budget, acte fondamental de la politique communale, donnera lieu à information et à consultation de la population et du personnel communal sur les projets et les priorités. La municipalité aura le souci d'une juste répartition de la charge fiscale, notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation. » Ce budget participatif permet de réfléchir sur la répartition des impôts car les impôts locaux pèsent souvent plus sur les habitants que les entreprises.

En actualisant une partie des idées de 1977, le groupe La Roche Claire estime que le budget 2004 pourrait financer un problème d'urgence de résorption de la précarité parmi le personnel municipal. En effet, 200 agents environ ne sont pas titularisés parmi lesquels une bonne partie est salariée à temps partiel, contraint et en catégorie C. Il existe un véritable problème social à La Roche-sur-Yon puisque ces salariés ont des revenus dits « pauvres » au sens de l'INSEE, c'est-à-dire qu'ils perçoivent moins de la moitié du salaire médian. Pour rester fidèle au projet de la gauche unie de 1977 et aux valeurs qui animent la gauche, ces personnes doivent accéder à des postes stables avec de véritables revenus.

P. BOURSIER évoque aussi une question importante qui ne se posait pas en 1977 : l'offre cinématographique de la ville. Au lieu de financer le festival de cinéma, qui absorbe un budget important et qui n'as pas trouvé son public, les fonds utilisés pourraient soutenir des initiatives privées ou associatives pour maintenir plusieurs cinémas en centre ville.

Il rappelle une dernière mesure proposée en 1977 : l'ouverture d'une école maternelle à Gutenberg. Cette mesure, positive, a pu être mise en œuvre mais les élus de la majorité ont soutenu sa fermeture, il y a un an. Il espère ne pas y voir un mauvais présage.

Pour **Monsieur le Maire**, les enfants de 1977 sont aujourd'hui devenus parents. Il ne s'agit donc plus du même public.

M. NARROO rappelle qu'en 1977, il faisait partie de ceux, sans être candidat, qui ont participé à la rédaction de ce programme municipal. Il constate qu'avec ce même programme, en 2001, certains n'ont obtenu que 14 % des voix. Le projet de la majorité municipale a été révisé au cours des années afin de s'adapter aux besoins nouveaux de la ville. Cela a permis à la liste de la majorité d'obtenir 53 % des voix, dès le 1^{er} tour des élections municipales.

Pour **P. REGNAULT**, un audit sur les finances de la Ville ne sera pas nécessaire, l'héritage lui semblant « tout à fait acceptable ». Il regrette la confusion permanente faite par l'opposition en matière d'investissement : lorsque la Ville dégage de l'autofinancement, cela permet l'investissement public en évitant d'avoir recours à l'emprunt. Il se félicite donc qu'il soit possible de maintenir de l'investissement public dans une période où la politique gouvernementale est en train de casser l'investissement, même privé.

En ce qui concerne les transports en commun sur une zone plus large que la ville, cette demande a été faite au niveau du Pays Yonnais. Mais cela suppose que les maires tiennent compte de l'évolution du point de vue de leurs habitants.

En ce qui concerne les crèches, 95 % des places existant en Vendée sont situées à La Roche-sur-Yon. Dans la mesure où il n'y a pas de politique familiale au niveau du département, il est faux de dire qu'il existe un déficit en la matière à La Roche-sur-Yon.

En ce qui concerne le haut débit, le souhait de la Ville était dans un premier temps de faire étudier cette question sur l'ensemble du département. Cela a abouti récemment à un choix de la commission d'appel d'offres du Département. Le conseil général va investir 17 millions d'euros. 3 investisseurs privés vont développer le haut débit sur le département. La Ville bénéficiera donc de cette technologie sans avoir à la financer seule. La Roche-sur-Yon participera financièrement pour les adaptations et expertises spécifiques. Il est intéressant que le haut débit soit financé par l'ensemble des contribuables du département. Le Département a pu mettre en place un tel dispositif parce qu'il existe un tissu d'entreprises sur la ville et le Pays Yonnais qui a attiré les investisseurs.

En ce qui concerne le cadre de vie et l'aménagement des espaces publics, la ville connaît une évolution importante. Le quartier de la gare est un exemple. La ville se reconstruit en permanence.

En conclusion, **M.S. CAILLETEAU** regrette que P. BOURSIER s'attache plus à faire « un petit show », qu'à parler véritablement des problèmes budgétaires.

1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2003 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

En application des instructions comptables M14 et M4, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2003.

Le code général des collectivités territoriales permet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du Budget Primitif, avant le vote du Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	16 486 258,41
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	12 418 507,47
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	4 067 750,93
BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	194 373,17
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	194 373,17
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	-38,98
AFFECTATION en déficit reporté en section de fonctionnement (Compte D002)	38,98
BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	117 025,16
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	82 508,46 (1)
BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	501 665,10

AFFECTATION	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	451 242,89
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	50 422,21
BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	289 273,09
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	257 805,71
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	31 467,38
BUDGET STATIONNEMENT PAYANT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	221 923,12
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	116 357,82
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	105 565,30
BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2003	5 499,43
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	5 177,47
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	321,96

(1) Ecart de 34 516.70 euros sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2002

2. Budget primitif 2004 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- budget principal : 147 221 157,87 euros dont 120 379 134,49 euros d'opérations réelles et 26 842 023,38 euros d'opérations d'ordre,
- budgets annexes : 22 307 549,23 euros dont 14 025 244,52 euros d'opérations réelles et 8 282 304,71 euros d'opérations d'ordre.

Le budget primitif 2004 reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2003, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget primitif 2004, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	75 622 975,99	75 622 975,99
Déficit reporté 2003	10 250 303,50	
Excédent reporté 2003		907 744,57
Affectation du résultat de fonctionnement 2003 réserves		13 249 091,37
Restes à réaliser de l'exercice 2003	9 265 631,94	6 095 594,76
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	38 239 934,30	24 646 512,43
Opérations d'ordre	17 867 106,25	30 724 032,86
SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 902 231,11	93 902 231,11
Déficit reporté 2003	38,98	
Excédent reporté 2003		4 532 645,66
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	76 641 470,29	84 965 790,22
Opérations d'ordre	17 260 721,84	4 403 795,23
TOTAL	169 525 207,10	169 525 207,10

3. Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales - Année 2004

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Il est proposé au conseil de reconduire les taux de l'exercice 2003 des 4 taxes directes locales pour l'année 2004, à savoir :

- taxe d'habitation	22,22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	23,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	52,01 %
- taxe professionnelle	19,95 %

QUESTIONS 1 A 3 ADOPTEES PAR :

33 VOIX POUR

10 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE, DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR, ET DE R. MAIGNÉ APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

4. Attributions de subventions pour l'année 2004

Rapporteur : Danielle HILLIER

Le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions pour l'année 2004 (dont la liste figure dans les états annexes du budget (pages 119 à 152).

D. HILLIER rappelle que ces subventions ont été examinées lors des 4 commissions municipales, pour leur domaine respectif. Le total de ces subventions s'élève à 6 049 957 euros.

JP. GALLOCHER fait la déclaration suivante :

« Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, en tout premier lieu pour des raisons de forme : d'une année sur l'autre la différence du périmètre des commissions municipales, les changements d'appellation, l'éclatement ou le regroupement de certaines lignes de subvention, ne permet pas ou très difficilement une analyse sérieuse de l'évolution des postes d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, le fait de procéder à un vote unique sur l'ensemble des subventions ne nous permet pas non plus d'exprimer notre désaccord sur certaines subventions.

Au niveau du contenu, deux postes en particulier m'amènent à poser quelques questions :

- Est-il exact que le Président de Canal 15 fait l'objet de poursuites judiciaires et que le montant des frais nécessaires à sa défense sont supportés par l'Association et donc financés par la Ville ? Est-ce légal ?
- Nous avons entendu dire que l'ACYAQ s'apprêtait à fêter son 10^{ème} anniversaire. Rien que de très normal jusque là, sauf qu'il m'a été rapporté que le budget de la manifestation s'élèverait à 350.000 euros ! Nous espérons qu'il s'agit là d'une information erronée, résultat d'une confusion encore courante entre les francs et les euros. Mais la question mérite d'être posée dans cette enceinte le soir où est voté le budget de la Ville. »

Monsieur le Maire dénonce l'aspect insidieux des propos de JP. GALLOCHER. Il précise qu'à ce jour, aucune disposition de ce type ne concerne l'ACYAQ.

C. BLAYOT confirme que l'anniversaire de l'association doit être célébré le 19 juin, lors de l'assemblée permanente des quartiers. L'association du Pont Morineau a prévu de faire une fête des rues, de rendre hommage aux Zygomates qui célèbrent leurs 10 ans et à Robert PINEAU. Aucune subvention n'a été prévue par la Ville dans ce cadre à ce jour.

Monsieur le Maire précise que, par ailleurs, l'ACYAQ est une association de type 1901 dotée d'un conseil d'administration, qui gère de façon autonome son budget. La Ville, qui subventionne pour une large partie l'association, n'intervient que pour contrôler l'utilisation des fonds publics.

En ce qui concerne CANAL 15, cette association a d'autres sources de recettes, comme la publicité. Il appartient à son conseil d'administration de décider les conditions dans lesquelles son président peut

recourir à un avocat. Dans l'affaire évoquée par JP. GALLOCHER, le président est mis en cause es-qualité et non personnellement.

Monsieur le Maire propose d'individualiser le vote des subventions.

JP. GALLOCHER décline cette proposition, regrettant simplement que la présentation de l'ensemble des subventions ne permette pas d'établir une comparaison claire des subventions par rapport aux années antérieures.

D. HILLIER souligne le travail des services et des élus pour présenter ces dossiers avec tous les argumentaires nécessaires.

J. AUXIETTE rappelle que les subventions ont été présentées dans les commissions municipales.

QUESTION ADOPTEE PAR :

24 POUR

10 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR, DE RENE MAIGNÉ APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE ROCHE CLAIRE

ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, P. CEREIJO, D. HILLIER, R. REMAUD, P. YOU, R. GUILLET, F. BERNIER, F. ORDONNEAU au titre du pouvoir donné par A. LEBOEUF

5. Autorisations de programme – Crédits de paiement – Vote des autorisations de programme

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Par délibération n° 25 du 4 février 2004, le conseil municipal a approuvé le principe de mise en place du dispositif des autorisations de programme pour gérer une partie des opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les autorisations de programme proposées, à savoir :

- cimetière paysager : 2 415 000 euros,
- rénovation des groupes scolaires : 3 420 000 euros,
- extension du restaurant universitaire : 1 270 000 euros,
- équipement enfance de la Vallée Verte – construction d'un équipement pour l'accueil d'enfants de 6 à 12 ans : 1 396 000 euros,
- suppression du passage à niveau des Forges : 3 578 000 euros,
- programme de rénovation de la voirie : chaussées, trottoirs et effacements de réseaux : 2 851 300 euros,
- réhabilitation du centre commercial de La Garenne : 1 750 000 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Extension du restaurant universitaire - Approbation du programme – Lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre – Demandes de subventions

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Lors de sa séance du 4 décembre 2003, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'accroissement des capacités du restaurant universitaire qui ne permet pas, en l'état actuel, l'accueil des étudiants dans des conditions satisfaisantes. Cette opération s'avère d'autant plus nécessaire qu'en 2005 l'Institut de formation aux professions de santé devrait ouvrir ses portes à proximité immédiate du campus et qu'à l'horizon 2007 est envisagé le transfert de l'IUFM sur le site de la Courtaisière.

Cette extension améliorera les conditions d'accueil des étudiants, le fonctionnement des zones de service et de préparation des repas. Pour ce faire, elle portera sur la salle à manger, les zones de préparation, la zone administrative et la zone de service. L'opération est estimée à 1 270 000 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le programme des travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre,
- de solliciter des subventions auprès de divers organismes.

Monsieur le Maire indique que ce dossier est intégré dans les ajustements du contrat Etat-Région.

P. BOURSIER rappelle que le conseil municipal avait longuement débattu sur ce dossier lors de sa séance du 4 décembre 2003. Mais depuis il y a eu des éléments nouveaux puisqu'un conseil d'administration de l'université a proposé la fermeture des filières générales d'histoire, géographie et de sciences. Or cet élément, qui était connu par une partie de cette assemblée en décembre, aurait dû être inclus dans le débat car il constitue un enjeu important pour l'avenir de l'enseignement supérieur à La Roche-sur-Yon. La disparition de ces filières ouvre, en effet, « un boulevard » pour l'enseignement privé catholique et pose un véritable problème d'inégalité scolaire quant à l'accès à l'enseignement supérieur.

La question de la fermeture de certaines filières est donc relativement avancée alors qu'il n'y a aucune assurance sur l'ouverture de licences ou de maîtrises professionnelles.

Par ailleurs, ces nouvelles formations dites professionnalisantes posent un réel problème. La création de diplômes locaux risque de modifier complètement la façon de rémunérer les salariés puisque aujourd'hui en France les grilles de salaire sont pour l'essentiel établies en fonction de diplômes nationaux.

P. BOURSIER évoque également un article paru dans la presse le 31 mars 2004 dans lequel il réagit contre la fermeture de trois DEUG. Le journaliste s'étonnait de sa réaction tardive à une mesure annoncée en mars 2003. L'élu du groupe La Roche Claire regrette donc le manque de publicité faite autour de cette nouvelle perçue par beaucoup comme une rumeur.

P. CERREJO estime nécessaire de préciser certains éléments après l'intervention de P. BOURSIER dans la presse. Il y a effectivement une possibilité de fermeture de trois DEUG, mais subordonnée à l'ouverture de licences professionnelles. Par ailleurs, remettre en cause la volonté politique de la majorité municipale de dynamiser le site de la Courtaisière est une hérésie. La Ville a su démontrer, même sur des compétences qui ne sont pas les siennes, notamment en matière de formation universitaire, sa résolution dans ce domaine. Elle a toujours su devancer les projets et être suffisamment dynamique pour pouvoir impulser une véritable politique de développement de la formation universitaire publique sur le site de la Courtaisière.

Monsieur le Maire confirme la volonté de la majorité municipale de vouloir développer l'enseignement supérieur à La Roche-sur-Yon. La situation a cependant évolué depuis dix ans. Il y a dix ans, l'Université de Nantes ne pouvait accueillir matériellement un certain nombre d'étudiants, ce qui a aussi justifié l'ouverture du site de la Courtaisière. Aujourd'hui, la démographie a changé. Ainsi une section de géographie avec 35 étudiants est inhabituelle dans le système universitaire. De même, l'université n'accepte, que depuis peu de temps, que des cursus allant au-delà du DEUG existent à La Roche-sur-Yon. En effet, le président de l'université souhaite mettre en place dans des villes comme La Roche-sur-Yon ou Saint-Nazaire des formations spécifiques qui n'existent pas forcément à Nantes et qui pourraient aller jusqu'à la licence ou la maîtrise. J. AUXIETTE se réjouit d'une telle politique, même s'il regrette le manque de moyens mis en œuvre dans ce cadre. Ainsi des formations qui n'attirent plus suffisamment d'étudiants ne sont pas maintenues mais, parallèlement, on crée des filières plus susceptibles de déboucher sur des emplois. Il est de la responsabilité des élus, comme du service public, de savoir s'adapter aux circonstances.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas de fermeture de certains cycles sans ouverture d'autres. Il précise également que la décision a été prise officiellement et n'est en rien clandestine comme le laisse entendre P. BOURSIER.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Groupe scolaire public Léonce Gluard – Construction d'un bâtiment pour l'accueil du matin et du soir et pour le réseau d'aides spécialisées – Approbation du programme, de l'avant-projet sommaire – Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme – Demandes de subventions

Rapporteur : Patricia CEREJO

Des bâtiments préfabriqués accueillent actuellement les activités d'accueil du matin et du soir et le réseau d'aides spécialisées au groupe scolaire public Léonce Gluard. L'état de ces locaux conduit la Ville à envisager leur démolition et la construction d'un bâtiment neuf. Le programme comporte :

- pour l'accueil du matin et du soir, une salle d'activités de 106 m² ;
- pour le réseau d'aides spécialisées
 - un bureau pour le psychologue scolaire,
 - une salle d'activités pour l'éducateur spécialisé et la psychomotricienne,
 - une zone d'activités ;
- pour les locaux communs aux deux structures
 - des sanitaires et des vestiaires pour le personnel,
 - des locaux techniques et d'entretien,
 - des dégagements.

Le total représente une surface hors œuvre brute de 297 m². Les espaces extérieurs périphériques seront réaménagés en conséquence. Cette opération est estimée à 520 000 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le principe de cette construction, sur l'approbation du programme, de l'avant-projet sommaire, sur le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, et à solliciter des financements auprès des différents partenaires.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Construction de vestiaires sportifs aux Terres Noires – Approbation du programme, de l'avant-projet sommaire – Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme – Demandes de subventions

Rapporteur : Yves ROULEAU

Dans le cadre du projet de création de la ZAC de la Maison Neuve des Landes, la création d'une voirie longeant le site des Terres Noires est prévue. L'emprise de cette voirie empiète sur une partie des vestiaires existants. Par ailleurs, ces vestiaires sont devenus obsolètes, difficiles à entretenir et ne répondent plus aux besoins des activités sportives (vestiaires trop petits, besoin de grosse maintenance) pratiquées sur le site.

La construction d'un bloc vestiaires neuf, répondant aux besoins des clubs sportifs (rugby, football, athlétisme...) d'une surface de 573 m² et comprenant :

- 4 vestiaires de rugby de 30 m² chacun avec douche
- 2 vestiaires de football de 24 m² chacun avec douche
- 2 vestiaires arbitres
- 1 salle de réunion de 70 m²
- 1 bureau
- 1 infirmerie
- 1 local gardien
- des sanitaires et un séchoir
- des locaux techniques

sera effectuée près de l'anneau de l'hippodrome, sur les emprises des vestiaires actuels et du logement du concierge.

La production d'eau chaude sera réalisée notamment à partir de panneaux solaires pour lesquels la Ville sollicitera une subvention auprès de l'ADEME, de la Région des Pays de la Loire et de la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

Cette opération est estimée à 750 000 € TTC.

Le conseil est appelé à approuver le programme de cette opération, l'avant-projet sommaire (APS), de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, et à solliciter des financements auprès des différents partenaires.

JL. BATIOU fait l'intervention suivante :

« Avec cette délibération, il ne s'agit pas seulement d'approuver la construction de nouveaux vestiaires sur le site des Terres-Noires. De fait, il s'agit également d'entériner à nouveau la disparition d'une conciergerie et d'un poste de concierge.

La suppression progressive de tous les postes de ce type ne nous paraît pas un bon choix.

. Premièrement, si vous voulez faire des économies il y a beaucoup d'autres domaines où vous pourriez faire des économies bien plus importantes.

. Par ailleurs cela va entraîner d'autres dépenses et pas seulement de gardiennage. Quand j'étais responsable associatif, j'ai pu constater que tant que nous avons pu assurer une présence permanente dans nos locaux, nous n'avons connu aucun vol, aucun vandalisme ; ensuite, après quelques semaines, les problèmes sont apparus et des petits incidents ont eu des conséquences bien plus importantes, sans personne sur place pour y remédier ou alerter.

. Enfin au-delà de la question de la rentabilité, ce type de poste contribue à un service public de qualité, facteur de lien social. Si on veut que les équipements soient aussi des lieux d'accueil et d'échange rien ne remplacera une présence humaine. »

Pour **Y. ROULEAU**, il faut s'adapter à la modernité. Or actuellement, les vestiaires sont ouverts à tous les vents et font l'objet de fréquents vandalismes. Aucune autre solution n'ayant été trouvée, les nouveaux vestiaires empièteront effectivement sur le logement du concierge.

Mais le concierge garde son statut de titulaire de la fonction publique avec une redéfinition de ses missions au niveau de la Ville.

JL. BATIOU regrette l'absence de concierge pour ce type d'équipement, comme il pouvait y en avoir à la Bourse du Travail.

Y. ROULEAU indique que les locaux prévus sont totalement sécurisés. Ils seront entretenus par d'autres agents municipaux. Il s'agit d'une évolution tout à fait normale pour ce type d'établissement.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

40 VOIX POUR

3 ABSTENTIONS DU GROUPE ROCHE CLAIRE

9. Bicentenaire de la création de la Ville

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Lors des séances des 12 décembre 2001 et 21 octobre 2003, le conseil municipal s'est prononcé sur le programme des manifestations du bicentenaire de la création de la Ville. Ce programme se déroule autour de 6 temps forts, qui intègrent désormais les initiatives prises notamment par le monde associatif.

Le comité de pilotage Bicentenaire a recensé 84 projets et en a labellisé 38. Le conseil sera appelé à approuver la labellisation de ces projets et le versement d'une participation financière, dans le cadre du Schéma Local d'Animation pour les 17 projets suivants :

Congrès Espéranto "Un pentagone pour la paix"	Espéranto Vendée	6 000 €
Congrès National des Anciens Sapeurs Pompiers de Paris	Amicale de Vendée des anciens Sapeurs Pompiers de Paris	3 000 €
Musiques, chants et folklores du monde	Association des Échanges Internationaux et Nationaux	15 000 €
Exposition et livre sur "La poste" de la Roche sur Yon	Amicale philatélique yonnaise	3 500 €
"Savoir-faire des métiers"	Haras	2 000 €
Championnat d'Europe de Rink-Hockey	La Vendéenne Rink-Hockey	20 000 €
Exposition itinérante sur l'eau et réalisation de fiches sur les arbres remarquables à destination du public	Association "Patrimoine Yonnais"	15 000 €
"Histoire du mouvement ouvrier" - Publication	C.D.M.O.T. de Vendée	2 000 €

Animations groupe antillais	Association "Son des Îles"	2 500 €
Animations groupe réunionnais	Association "Malangué"	2 500 €
Expos-photos sur le patrimoine et la mémoire populaire du quartier du Bourg	A.D.S.C.A.B.	1 500 €
Expo "Les origines de l'Église St Louis"	Chrétiens Médias	1 500 €
Concert place de la Vieille Horloge	La Philar	1 500 €
"Mémoires yonnaises" (exposition)	La Soulère	2 000 €
"Les Spectaculaires"	Théâtre de l'Ecarquille	19 000 €
Travail d'inventaire urbain quartier Zola	Association de quartier du Pont Morineau Le Forum	12 000 €
Spectacle autour d'E. Guyonnet, bistrots de l'histoire et animations patrimoine	La Soulère	1 300 €

Le conseil sera également appelé à se prononcer sur le programme ainsi complété et à valider plus particulièrement :

- **Dans le cadre du temps fort 3 "au cœur de la création",**
 - ↳ La convention avec l'I.U.T. de la Roche-sur-Yon pour la réalisation d'un ouvrage sur la mémoire écrite de la Ville pour un montant de 5.000 euros.
- **Dans le cadre du temps fort 4 "au cœur du mouvement",**
 - ↳ Les conventions pour l'organisation de la soirée du 14 juillet 2004 avec :
 - L'association Break Dance Yonnaise pour 56.000 euros
 - La société Jacques Couturier Organisation pour un montant de 80.000 euros
 - ↳ La prise en charge des dépenses inhérentes à la tenue de la 2ème rencontre du Forum Europe Jeunesse à la Roche-sur-Yon du 18 au 25 juillet 2004
- **Dans le cadre du temps fort 5 "au cœur de la mémoire",**
 - ↳ La convention avec l'association Le Théâtre des Chimères pour l'organisation de spectacles sonores et visuels les 17 et 18 septembre, pour un montant de 65.000 euros
- **Dans le cadre du temps fort 6 "Demain la Roche-sur-Yon",**
 - ↳ Le soutien au projet "j'aurai 20 ans en 2004" mené par le comité de gestion de la liberté, pour un montant de 15.000 euros.

Par ailleurs, il sera proposé de mettre en vente le *rosier du bicentenaire* au prix unitaire de 10 euros TTC.

G. BOURMAUD commente un diaporama sur ce dossier.

JL. BATIOU fait l'intervention suivante :

« Le feuilleton du bicentenaire continue. C'est un feuilleton et c'est surtout une superproduction ; coût de l'épisode aujourd'hui : 330 900 €

Vous me corrigerez si nécessaire puisque, vous, vous avez tous les chiffres ; au dernier Conseil, nous en étions à 763 558 €, ceci uniquement pour les subventions, mais nous atteignons donc aujourd'hui 1 094 458 € et l'année n'est pas finie.

Cette somme déjà impressionnante ce n'est que la partie visible de l'iceberg. Il faut y rajouter les dépenses de communication, la mise à disposition de personnels municipaux, les divers frais annexes, les investissements programmés par la mission bicentenaire (en particulier les travaux sur et autour de la place Napoléon), le poste de chargé de mission avec son secrétariat pendant plusieurs années (...); nous avons donc raison d'annoncer un budget de plusieurs millions d'euros.

Du côté des recettes, vous aviez annoncé 700 000 €. Aujourd'hui vous nous dites 620 000 €. Demain je crains que vous nous disiez beaucoup moins. Ainsi :

. Vous avez revu à la baisse les subventions du département, de la région et de l'Europe : on est passé de 113 000 € à 15 000 €

. Vous avez également revu à la baisse les recettes des partenariats avec les entreprises : de 365 000 € prévus en 2003 on est passé à 270 000 €

. En revanche vous avez beaucoup majoré les recettes propres attendues. Vous les fixiez à 200 000 €, elles sont estimées aujourd'hui à 335 000 €

Comme la plupart des Yonnais(es) nous souhaitons marquer l'année du bicentenaire, mais pas de cette manière, pas à n'importe quel prix. Quand vous dépensez autant d'argent dans une telle

opération, comment pouvez-vous dire aux jeunes parents qui cherchent un mode de garde pour leur(s) enfant(s) qu'il n'y aura pas de places de crèche supplémentaires ? Comment pouvez-vous justifier que l'aide aux personnes âgées passe au privé pour faire des économies ? Comment pouvez-vous expliquer aux associations qu'elles ne pourront pas être aidées à hauteur de leurs besoins parce que les moyens de la ville sont limités ...

Vos priorités ne sont pas les nôtres ; nous n'acceptons pas de voter, mois après mois, ligne après ligne, un budget du bicentenaire toujours aussi opaque et toujours plus élevé.

Aujourd'hui nous nous abstiendrons, car c'est peut-être la partie la moins contestable du programme avec la participation des associations et en tout cas pas la plus chère. Hier nous avons voté la course du bicentenaire mais nous sommes toujours opposé(e)s à un budget global de plusieurs millions d'euros pour le bicentenaire.

Enfin, je voudrais dire un petit mot sur le rosier du bicentenaire.

C'est le printemps, on a eu un petit retour de fraîcheur mais maintenant ça se réchauffe rapidement, il faut pas trop tarder à planter.

Vous encouragez les Yonnais(es) à se rendre dans trois jardinerie pour acheter le rosier du bicentenaire et profiter ainsi du savoir-faire de nos employés municipaux. L'hiver n'a pas été très rigoureux, j'ai vu dire qu'on pouvait s'attendre à pas mal de parasites.

Dans quelques semaines ces mêmes Yonnais(es) vont retourner dans les jardinerie afin de protéger leurs rosiers contre les pucerons. Dans les trois jardinerie, Ma Campagne, Jardiland et Gamm Vert, on leur proposera un insecticide systémique, spécial pucerons de la marque BAYER, contenant de l'IMIDACLOPRIDE, c'est-à-dire du GAUCHO.

M. le Maire, c'est bien d'avoir pris un arrêté pour interdire l'utilisation du Gaucho et du Régent sur le territoire de la commune, mais il aurait été encore plus efficace de demander à vos partenaires privés d'arrêter d'en vendre.

Par ailleurs j'espère que vous serez compréhensif envers les Yonnais(es) qui en toute bonne foi ne respecterons pas votre arrêté et que vous ne les poursuivrez pas en justice. En ce domaine, comme dans bien d'autres, la prévention, le principe de précaution, sont bien plus efficaces qu'une répression sourde et aveugle. »

A. LAPORTE déclare :

« Quelle année !

2004 sera décidément impériale jusqu'au bout tant dans les projets que dans les coûts de financement du Bicentenaire.

La Campagne du Bicentenaire est longue et toujours sujette à de nombreuses surprises ; comme les Grognards de la Grande Armée nous pourrions dire « Nous y étions » !

Comment être contre la célébration du Bicentenaire, c'est un principe acquis.

Notre groupe s'est déjà exprimé sur ce sujet : c'est incontournable, nécessaire pour que tous nous connaissions l'Histoire de notre ville et au-delà remettre en avant l'HISTOIRE, matière jugée parfois de façon si ingrate, voire mineure.

Avant d'émettre de justes critiques, quelques constats positifs

A) Les constats positifs

On ne peut que se féliciter et rendre hommage aux initiatives privées, qui, si toutes n'ont pas été retenues, ont été au nombre de 84 dont 38 retenues à ce jour.

C'est dire toute l'importance que nos concitoyens donnent à ce Bicentenaire.

De la même manière l'idée d'avoir donné «naissance » à une rose dite « Rose du Bicentenaire » est très originale.

Mais attention aux contrefaçons... et aux épines.

B) Les constats négatifs

Ils l'emportent, naturellement.

Il est d'ailleurs bien dommage que cette question n° 9 fasse l'objet d'une seule délibération : car sur le coût financier de l'opération et sur le fond beaucoup de choses seraient à discuter point par point.

1- Sur le coût financier :

- dépenses : 1.412.818,94 €, sans doutes minorées (au départ on évoquait environ 700.000 €)
- recettes évaluées : 620.000 €, certainement majorées.

Soit un coût résiduel pour la ville de 792.818,94 € ! Une peccadille !

a- Parlons des dépenses :

- la commande concernant une sculpture contemporaine : 60.000 €. Elle ne fait pas l'objet d'une délibération, mais je me permets d'en parler.

J'ai vu en Commission la photo de ladite sculpture, malgré tout le respect que l'on doit au créateur et artiste j'avoue avoir été époustoufflée. Heureusement qu'elle ne sera découverte qu'à l'inauguration car nul doute que cela ferait grincer. En plus, elle fait 3 mètres de haut, et donc je suppose que les frais d'installation n'ont pas été inclus dans les 60.000 €.

Mais cette sculpture aura un avantage indéniable : « la nuit un éclairage par fibres optiques transforme cette œuvre en sorte de constellation... » une sorte de soleil d'AUSTERLITZ... Ouf, on n'a pas oublié que le Bicentenaire c'était aussi NAPOLEON.

- Le feu d'artifice ou plutôt le spectacle pyromusical prévu sera tout aussi éclairant que la sculpture mais néanmoins plus cher : 80.000 € pour 30 mn le 14 juillet.

- La somme prévue pour l'association Break Dance Yonnaise de 56.000 € est lourde à digérer pour une seule animation le 14 juillet.

b- Parlons recettes :

- Les spectacles que le Cadre Noir de Saumur assureront début juillet doivent rapporter une entrée de fonds. Combien ? Nul ne peut le savoir à ce jour, même en faisant des calculs approximatifs. Notre groupe a déjà dénoncé le coût important des billets d'entrée, et nul doute que beaucoup de personnes hésiteront à voir ce spectacle pour des raisons financières, et c'est bien dommage. Il aurait fallu que ce spectacle populaire soit gratuit. Ce qui est populaire vous le faites payer et cela est choquant. »

Monsieur le Maire interrompt l'intervention de A. LAPORTE en rappelant que les billets d'entrée pour le spectacle présenté au Haras en septembre avec la Garde Républicaine avaient un coût similaire. Ce plateau, de qualité égale au Cadre Noir, a attiré un public nombreux et affiché complet.

A. LAPORTE précise qu'il restait cependant quelques places à vendre pour ce spectacle au Haras. Elle reproche à Monsieur le Maire cette interruption et reprend son intervention :

« En définitive : heureusement qu'il y a des partenaires : 270.000 € : bien que l'on ne connaisse pas les noms, mais aujourd'hui on nous cite des noms que l'on ne connaissait pas avant, le détail des sommes (sont-elles acquises, promises...).

2) Sur le fond :

Monsieur BOURMAUD que n'ai-je dit lorsque je vous ai avoué ma flamme à propos de la légende napoléonienne ! La flamme vacille.

Heureusement que le Prince Charles-Napoléon va venir nous voir le 25 mai prochain.

Car sinon, à quoi cela sert-il de fêter le Bicentenaire de la ville sans parler de son créateur, de ses objectifs en déplaçant la Préfecture de la Vendée et en voulant pacifier ce département.

Savez-vous que, lors des Guerres de Vendée, BONAPARTE, alors Général, devait venir mettre un terme au soulèvement ?

Que fit-il ? Il laissa TUROT faire ce que vous savez tous.

Lorsqu'il vint en Vendée en 1808, NAPOLEON dira tout le bien qu'il pensait des hommes qui se battent pour une cause.

Bref ! Les projets déposés et labellisés ne laissent pas beaucoup de place à NAPOLEON et c'est bien dommage.

Sans faire de la Napoléonite aiguë, au moins une ou plusieurs interventions auraient été intéressantes pour les jeunes, comme celle portant sur le bicentenaire du Code Civil.

A croire que l'histoire napoléonienne fait peur.

Et que dire de la liste des villes napoléoniennes ?

AJACCIO : je comprends, et le Prince Charles-Napoléon y est adjoint. Sauf que tous les membres de la famille BONAPARTE pour sauver leur vie ont dû quitter l'île, dite de beauté, pour s'être opposée à PAOLI ! NAPOLEON n'a jamais remis les pieds en CORSE, se contentant d'envoyer ses troupes pour reprendre l'île aux anglais auxquels les Corses avaient fait appel !

WATERLOO : Morne plaine... Vous auriez pu trouver mieux. C'est plutôt la ville de WELLINGTON ou de BLUCHER.

FONTENAY LE COMTE : j'ai plus de mal à cerner : est-ce parce que c'était l'ancienne préfecture de la Vendée où la ville de naissance du Général Comte BELLIARD Aide de Camp de MURAT ?

Honnêtement cette liste ne veut pas dire grand-chose, car si vous voulez répertorier les villes napoléoniennes ce n'est pas une demi-page qu'il faut mais un livre.

Fêter le Bicentenaire : oui,

Avoir laissé l'initiative de projets à nos concitoyens : oui

Fêter le Bicentenaire à ce coût là : non.

Peut-être que la création d'une Commission d'évaluation de la réussite du Bicentenaire serait opportune ... ?

Nous nous abstenons. »

J. VARENNES préfère ignorer ceux qui manient les chiffres de façon malhonnête pour intervenir sur l'aspect humaniste. La Roche-sur-Yon est une réalité humaine pour laquelle il est nécessaire de consacrer des moyens et du temps. En outre, il faut ouvrir la ville sur le département, le pays et le monde. Le chef-lieu du département y a tout intérêt. Par ailleurs, La Roche-sur-Yon s'est construite dans un contexte de résistance et au-delà de sa réputation de ville administrative, elle a su rassembler des populations très diverses. C'est pourquoi les élus du groupe communiste considèrent le bicentenaire comme l'occasion d'affirmer une volonté commune, quelles que soient les sensibilités de chacun.

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 VOIX POUR

10 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR, DE RENE MAIGNÉ APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE ROCHE CLAIRE

G. BOURMAUD regrette l'attitude des élus du groupe La Roche Claire sur le thème du bicentenaire. En effet, malgré les réponses qui leur sont apportées, ces élus continuent de poser les mêmes questions. Or la Ville doit s'enorgueillir de ce qui est fait en la matière.

G. BOURMAUD souhaite apporter quelques précisions en ce qui concerne le poste de chargé de mission. Initialement, il relevait du dispositif emploi-jeune et la personne titulaire de ce poste avait pour fonction la promotion du domaine histoire-patrimoine-archives. Elle a développé pendant la durée de son contrat, entre le 21 septembre 1998 et le 30 juin 2001, les visites de la ville, de la maison Renaissance, a participé à la réalisation de documents pédagogiques, de plaquettes, de panneaux d'exposition sur l'histoire de la ville. Ce poste n'était donc pas consacré au seul bicentenaire. Il est également à noter que, pendant son contrat, la personne en charge de ce poste a participé à six stages de formation professionnelle et a finalement réussi le concours d'attaché de conservation du patrimoine. Le recrutement de Jacques CLAIRAND, chargé de la mission bicentenaire, n'est intervenu que huit mois après la fin de ce contrat. Il ne faut donc pas comptabiliser des dépenses sans lien avec le sujet.

10. Aide à la création

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'aide financière. L'objectif initial était de soutenir la création professionnelle dans le domaine du théâtre. En 2002, le champ d'attribution a été élargi aux créations de musique et de danse.

Une commission composée d'élus, de techniciens et d'experts est chargée d'examiner les dossiers et d'auditionner les porteurs de projets et propose d'apporter les aides suivantes :

- 9 000 euros à la Compagnie Le menteur volontaire, pour la création « Une noce » d'Anton Tchekov ;
- 5 000 euros à la Compagnie Le Théâtre de l'eau qui dort, pour la création « Monsieur Mesmots » ;
- 7 000 euros à la Compagnie Espace Universalisapo, pour la création « Black Nap ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Aide à la diffusion

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé d'attribuer une aide de 2 000 euros, au titre de l'aide à la diffusion, à la Compagnie « Le cirque absent » pour son spectacle intitulé « Petit vent et les tziganes » écrit par Olivier Garnier et mis en scène par François Parmentier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Participation de la Ville à l'entretien des espaces verts des cités de l'OPDHLM de la Vendée et de la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen »

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal de participer à l'entretien des espaces verts des cités HLM situés sur le territoire de la commune, à hauteur pour l'année 2004 de :

- 76 225 euros pour l'OPDHLM de la Vendée,
- 7 928 euros pour la SA d'HLM « Le Foyer Vendéen ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Garantie d'emprunt à la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée pour le transfert du siège social de l'association

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Afin de financer le transfert de son siège social 41 rue Monge, la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée se propose de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant du prêt 150 000 euros
- Garantie consentie 50 % soit 75 000 euros
- Durée totale du prêt 12 ans
- Taux fixe 4 %
- Échéances mensuelles

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : G. BOURMAUD, F. BERNIER

14. Convention solidaire de développement économique entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais et la Ville – Reversement de la taxe professionnelle – Transfert du laboratoire BONGERT

Rapporteur : Monique RODDE

Le laboratoire BONGERT, actuellement installé à La Roche-sur-Yon, transfère son activité dans la zone d'activités intercommunale de Beaupuy. La taxe professionnelle payée par cette société va donc désormais être perçue par la Communauté de Communes du Pays Yonnais dans le cadre de la taxe professionnelle de zone.

Cependant, la CCPY et les 15 communes qui la composent ont approuvé en 1998 un code de bonne conduite qui prévoit le reversement d'une partie du produit de la taxe à la commune d'origine.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de reversement pour les montants suivants :

- 14 291,50 euros au titre de l'année 2003,
- 7 145,75 euros au titre de l'année 2004,
- 4 287,45 euros au titre de l'année 2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Transports urbains de voyageurs – Financement des investissements par crédit bail – Convention

Rapporteur : James VARENNES

Afin de financer l'achat d'un autobus standard, la compagnie des transports de La Roche-sur-Yon a conclu un contrat de crédit-bail avec DEXIA BAIL le 19 décembre 2003. Or, conformément à la convention d'exploitation établie dans le cadre de la délégation de service public, la Ville doit valider tout crédit bail signé par le délégataire.

Le Conseil est donc appelé à approuver les termes d'une convention tripartite entre la Ville, le crédit bailleur et le crédit preneur, confirmant ainsi l'accord exprès de la Ville sur les conditions du contrat de crédit bail et fixant les modalités de reprise de ce dernier au terme de la convention d'exploitation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Personnel municipal – Direction de la culture – Recrutement d'un agent contractuel

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au Conseil de recourir à un agent contractuel pour le poste de directeur de l'action culturelle, pour une durée de trois ans. Cet agent aura notamment pour missions de participer à la définition de la politique culturelle, d'assurer le management du service culturel et les relations avec les différents partenaires culturels de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire pour trois ans la mise à disposition d'agents municipaux auprès des associations suivantes :

– La Roche-sur-Yon Vendée Cyclisme après-midi	1 agent de catégorie C le mercredi
– Comité des Œuvres Sociales et de Loisirs	2 agents de catégorie C
– Association d'animation et de gestion du centre Fuzz'Yon	1 agent de catégorie C
– CDMOT de Vendée	1 agent de catégorie C
– TEY	2 agents de catégorie C
– Association de gestion des Pyramides	1 agent de catégorie C
– ESO Football	1 agent de catégorie C le mercredi
– Athlétic Club La Roche-sur-Yon	1 agent de catégorie B à mi-temps
– FCY Rugby	1 agent de catégorie B à mi-temps
– La Roche Vendée Tennis de table	1 agent de catégorie B à mi-temps

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres.

Les projets d'avenants ci-après ont été examinés par la commission d'appel d'offres le 12 mars 2004 et sont présentés sur le tableau suivant :

<i>Opération</i>	<i>N° marché et titulaire</i>	<i>Montant initial € HT</i>	<i>Montant de l'avenant € HT</i>	<i>Objet</i>
Aménagement de la permanence des soins de ville Lot 2 : Menuiseries bois – Cloisons	Marché n° 03-207 Société JAUD La Méguière 85140 LES ESSARTS	6 141,02	1 014,72	Mise en place d'un meuble sous le plan de vasque dans les deux bureaux.
Extension de la Trésorerie Principale Lot 8 - Carrelage	Marché n° 03-069 BARBEAU ZA Pôle Odyssee 85220 COEX	12 698,25	1 088,01	Incohérence entre l'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire non détectée par la maîtrise d'œuvre lors de l'analyse des offres.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Adhésion de la Ville à l'association "Interconnexion Sud TGV en Ile de France"

Rapporteur : James VARENNES

Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Interconnexion Sud TGV en Ile de France qui s'est constituée pour défendre les projets des grandes infrastructures de transport ferroviaire nécessaires pour éviter les saturations du réseau en Ile de France. L'objectif est donc d'améliorer les dessertes permettant des accès et des connexions plus rapides sur les grands réseaux de transport. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 310 euros.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Adhésion de la Ville à l'association « Chantier Ecole »

Rapporteur : Claude PERRET

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon a adhéré à l'association « Chantier Ecole » dès 1995. Cette adhésion permet au Chantier collectif municipal d'appartenir à un réseau spécialisé dans le domaine de l'insertion.

Suite au transfert de ce service du CCAS vers la Ville en juillet 2003, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « Chantier Ecole » pour une cotisation annuelle de 100 euros.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Adhésion de la Ville à la campagne « 500 Villes s'engagent en matière de commerce équitable »

Rapporteur : Patrick YOU

L'association Max Havelaar France a lancé la campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable » lors de la 2^{ème} quinzaine du commerce équitable, en mai 2002. Cette opération s'oriente autour de deux axes :

- une démarche d'achats publics équitables,
- une sensibilisation des habitants au commerce équitable.

Cet engagement constitue une action complémentaire pour la Ville aux démarches de jumelage et de coopération décentralisée, dans le cadre de son action en faveur du développement durable. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à cette campagne, étant précisé que cet engagement est gratuit.

Georges COUTURIER juge le principe de cette délibération intéressant. Mais s'il n'existe pas de mécanismes de contrôle ou d'évaluation de cette politique, cela risque rester sans effet.

Pour **P. YOU**, cette démarche est déjà engagée puisque la Ville souhaite inventorier ce qui est fait en termes d'achats auprès des commerces équitables. Les différents acteurs économiques ou associatifs comme Artisans du Monde seront associés à cette réflexion.

Monsieur le Maire indique qu'un rapport sera effectué sur l'activité du service des achats dans ce domaine. En effet, ce service a une responsabilité essentielle en la matière.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Cession du bâtiment C de l'usine relais n° 30 à la SA BONTEMPS BONARME – Centre d'activités René Coty, 18 rue Léon Gauvrit

Rapporteur : Monique RODDE

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession à la SA BONTEMPS BONARME du bâtiment qu'elle occupe au titre du bail commercial qui lui a été consenti par la Ville en juillet 2000. Le prix de vente de ce patrimoine, d'une contenance de 1 781 m², est fixé à 215 000 euros HT net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Bail précaire avec promesse de vente à M. Thierry LEBOEUF – Locaux commerciaux – Résidence Empire

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Suite à la résiliation par voie judiciaire du contrat de crédit bail de la SARL L'ANCIENNE BELGIQUE, crédit bailleur des locaux commerciaux, lots n° 81, 82 et 83, pour une surface totale maximum utilisable de 163,80 m², situés Résidence Empire, place Napoléon, la Ville de La Roche-sur-Yon a reçu plusieurs demandes d'acquisition ou de locations de ces locaux.

La Ville a retenu la candidature de Monsieur Thierry LEBOEUF, propriétaire, au sein de la même résidence, du Restaurant LA BOHEME.

En référence à la valeur estimée par le service du Domaine, le dispositif proposé et accepté par Monsieur LEBOEUF est le suivant : mise à disposition de ces locaux, par voie de bail précaire d'une durée maximum de 23 mois moyennant un loyer mensuel hors taxes de 765 euros, assortie d'une promesse de vente au prix hors taxes de 103 421,99 euros diminué du montant du capital amorti au titre des loyers.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Usine relais n° 15, zone des Oudairies-Malboire, rue Newton – Transfert du contrat de crédit bail de la société FTIMMO INVESTISSEMENT 1 à la société FTIMMO

Rapporteur : Monique RODDE

L'usine relais n° 15 est actuellement louée par la Ville à la société FTIMMO INVESTISSEMENT 1 dans le cadre d'un crédit bail. Cette société est une filiale de la société anonyme FTIMMO, elle-même filiale de FRANCE TELECOM SA. Afin de simplifier la gestion administrative de ses filiales, FRANCE TELECOM souhaite procéder à une transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société FTIMMO INVESTISSEMENT 1 à la société FTIMMO. Dans ce cadre, la Ville doit donner son accord pour le transfert du contrat de crédit bail, dans des conditions identiques à celles existantes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Délégation de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises – Validation des tarifs 2004

Rapporteur : Roland Guillet

A l'issue de la procédure de délégation de service public, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2002, a désigné la SEM ROCHE DEVELOPPEMENT, devenue la SAEML ORYON, comme délégataire pour la gestion de la pépinière d'entreprises pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2003.

Le conseil municipal est appelé à valider les tarifs 2004 proposés par le délégataire pour la gestion de ce service.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ELUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : J.AUXIETTE, P. REGNAULT, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, Y. HELARY, JY. DAVIAUD, P. YOU, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD

27. Secteur de la Guibretière – Instauration d'une participation aux voies et réseaux (PVR)

Rapporteur : Michel NARIOO

Par délibération en date du 12 décembre 2001, la Ville de La Roche-sur-Yon a instauré le principe de la « participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux » (PVNR), défini aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.

La loi « Urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003 a transformé la PVNR en « participation pour voies et réseaux » (PVR). Le principal changement consiste à autoriser l'utilisation de la participation pour financer des réseaux le long d'une voie existante sur laquelle aucun aménagement n'est réalisé.

Le secteur de la Guibretière est classé, au plan d'occupation des sols en vigueur, en zone NB (villages et écarts ruraux) où les constructions à usage d'habitation sont admises.

Afin de répondre à des demandes de constructibilité sur des terrains riverains à un chemin d'exploitation communal, des travaux de desserte en électricité, eau potable et aménagement de voirie, dont le coût est estimé à 38 322 € HT, doivent être entrepris.

Parallèlement, la Ville prendra à sa charge, sur l'exercice 2004, les travaux de desserte en assainissement (réseau d'eaux usées, eaux pluviales).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'engager la réalisation de ces travaux sur le secteur de la Guibretière ;
- de fixer à 90 % la part du coût HT (soit 34 490 € HT) de ces travaux mis à la charge des propriétaires des terrains situés en bordure de cette voie, au prorata des surfaces concernées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28.Acquisition d'une maison d'habitation à M. et Mme SELIN – 62 avenue Aliénor d'Aquitaine

Rapporteur : Joël SOULARD

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition de la propriété SELIN, d'une contenance de 755 m², situé 62 avenue Aliénor d'Aquitaine, en limite de la future zone d'activités des Petites Bazinières. Le prix d'acquisition est fixé à 91 500 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29.Acquisition d'un immeuble à M. ROBINEAU - 97 bis boulevard Maréchal Leclerc

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition d'un immeuble appartenant à Monsieur ROBINEAU et situé 97 bis boulevard Maréchal Leclerc, dans le périmètre d'action foncière de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gare. Le prix proposé pour cette propriété d'une contenance de 820 m² est de 76 225 euros net vendeur, hors frais d'agence.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30.Acquisition d'un ensemble immobilier à la GERANCE GENERALE FONCIERE - 6 place François Mitterrand

Rapporteur : Joël SOULARD

Maître Raymond-Xavier BOURGES, notaire à Paris, agissant par voie de mandat pour le compte de la GERANCE GENERALE FONCIERE, a notifié à la Ville de La Roche-sur-Yon une demande d'acquérir, au prix de 427 000 euros, l'immeuble situé 6 place François Mitterrand, d'une contenance de 566 m² et soumis au droit de préemption urbain.

Par délibération du 4 février 2004, le Conseil Municipal a :

- approuvé l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble de la GERANCE GENERALE FONCIERE, 6 place François Mitterrand,
- fixé, en référence à l'avis du service des Domaines, l'offre de la Ville à 357 500 euros net vendeur.

Par courrier du 19 février 2004, Maître BOURGES a notifié à la Ville de La Roche-sur-Yon :

- le rejet de cette offre,
- le maintien du prix de vente à 427 000 euros.

Préalablement à la saisine du juge de l'expropriation, les parties se sont rapprochées en vue de rechercher un compromis acceptable de part et d'autre. Cette démarche a permis de recueillir un accord de la GERANCE GENERALE FONCIERE, formalisé par courrier du 3 mars 2004, sur un prix net vendeur de 393 000 euros.

Considérant que cet accord s'inscrit dans la marge de négociation acceptable pour la conclusion d'une vente à l'amiable, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette acquisition aux conditions fixées ci-dessus.

QUESTION ADOPTEE PAR :

36 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DE RENE MAIGNÉ APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

31.Acquisition de terrains à Mme COCAUD – Lieudits « La Grimaudière » et « La Grande Terrasse »

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Dans le cadre de la réalisation du cimetière paysager de La Péronnière, la Ville de La Roche-sur-Yon a négocié avec Madame COCAUD l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1 372 m² afin de constituer des réserves foncières pour l'aménagement des abords et des accès au cimetière.

Au cours de cette négociation, Madame COCAUD a également consenti la cession d'un terrain de 535 m², constituant un îlot foncier dans le cours de l'Yon.

Le Conseil Municipal est donc appelé à accepter ces acquisitions de terrain pour un montant de 35 672 euros net vendeur.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Cession de terrains au Département de la Vendée - ZAC de Belle Place

Rapporteur : Michel NARIOO

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de terrains sollicitée par le Département de la Vendée, situés ZAC de Belle Place, dans le cadre du projet de liaison entre la route de Saint-Florent des Bois et la route de Nesmy. Le prix hors taxe net vendeur est fixé à 13 072,50 euros pour une surface totale de 1 715 m².

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

SERVICES MUNICIPAUX PLACE FRANÇOIS MITTERRAND : aménagement des locaux (permis de construire)
Afin d'améliorer les conditions d'accueil du public du COSeL, il a été décidé de créer de nouveaux locaux côté parking de la cité François Mitterrand. L'extension ainsi créée (47 m² hors œuvre) est constituée d'un sas d'entrée, d'une zone d'attente et de documentation, d'une banque d'accueil.

GROUPE SCOLAIRE PUBLIC DU MOULIN ROUGE : réfection de la toiture du bâtiment principal (déclaration de travaux, demandes de subventions)

Recouverte de bardeaux bitumineux, la toiture du bâtiment principal est la cause de nombreuses fuites. Le projet consiste en son remplacement par une toiture en zinc, au remplacement des gouttières d'eaux pluviales, à la mise en place de 30 m² de panneaux de cellules photovoltaïques sur le pan Sud.

Le conseil municipal est appelé à :

- autoriser Monsieur le Maire ou Pierre REGNAULT, Premier Adjoint, à signer les demandes de permis de construire et de déclarations de travaux afférentes à ces dossiers ;
- solliciter pour les toitures du Groupe scolaire du Moulin Rouge des subventions au taux le plus élevé possible auprès des financeurs potentiels.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Poste central de régulation des feux tricolores – Maintenance du système GERTRUDE – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Michel NARIOO

En 1989, la Ville de La Roche-sur-Yon a choisi de s'équiper du système de gestion centralisée des feux de carrefour GERTRUDE, afin d'optimiser la gestion du trafic automobile. Afin de poursuivre la maintenance de ce système, il est proposé de conclure un marché négocié avec la SAEM GERTRUDE, pour une durée de quatre ans maximum et un coût annuel de 8 350 euros HT.

M. NARIOO indique que, malgré les 5 giratoires créés sur les boulevards, le système de régulation GERTRUDE gère encore une vingtaine de feux tricolores afin d'assurer une fluidité maximale du trafic.

Concernant les ronds-points temporaires, **L. CAILLAUD** rappelle qu'il avait été indiqué que la Ville louait les plots formant ces giratoires à la Ville de Nantes ou à la Communauté urbaine. Si ces installations devaient devenir permanentes, il lui paraîtrait plus judicieux de procéder rapidement aux aménagements correspondants plutôt que de poursuivre une location de plots assez onéreuse.

M. NARIOO indique qu'au départ les plots ont été mis à disposition de la Ville gratuitement. Puis, à la fin de l'expérimentation sur certains giratoires, les besoins en plots ont diminué. La Ville a donc acheté les quelques plots nécessaires qui seront récupérés par le Centre technique municipal pour d'autres utilisations, au fur et à mesure de l'aménagement des giratoires dans les semaines à venir.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique préalable :

**au classement dans le domaine public de voies et espaces communs dans différentes ZAC et d'une allée située à proximité de l'école Laënnec
au déclassement d'une parcelle zone d'activité des Ajoncs**

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Il est proposé au conseil d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable

- au classement dans le domaine public :
 - des voies et espaces communs,
 - de la ZAC « Les hauts de la Courtaisière » tranche 5A,
 - de la ZAC de la Brossardière 2 « Les Allées du Bocage » tranche 1,
 - de la voie de desserte du collège Richelieu, réalisée dans le cadre de la ZAC « Le Coteau 2 »,
 - de l'allée située entre l'école Laënnec et la Résidence Laënnec.
- au déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée IM 134 située zone d'activité des Ajoncs.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Modification de domanialité après enquête publique - Classement dans le domaine public des voies et espaces communs de la première tranche du lotissement "Le Champ du Moulin"

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Le conseil est appelé à approuver le classement dans le domaine public de 345 mètres linéaires de voiries tertiaires et de 100 mètres linéaires d'allées piétonnes, de la 1^{ère} tranche du lotissement « Le Champ du Moulin » situé à l'est de l'agglomération, entre la rue Hubert Cailler, la RN 160 et le secteur de la Comète.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Contrat de ville – Fonds de participation des habitants – 1^{er} programme d'investissement 2004

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Dans le cadre du contrat de ville, il est proposé au conseil de valider le montant des subventions versées par l'État aux associations gestionnaires du Fonds de participation des habitants, calculé en fonction des actions soutenues au cours de l'année 2003, soit 38 950,18 euros.

D'autre part, l'État accorde des crédits spécifiques dans le cadre du contrat de ville afin de permettre le financement d'opérations d'investissement.

Il est donc proposé au conseil de retenir les deux opérations suivantes et leur plan de financement respectif :

- la rénovation des deux cours d'école du groupe scolaire Jean Moulin : revêtements bitumeux, espaces verts et installation de jeux extérieurs, pour un coût total de 36 110 euros HT ;

- le multi-accueil des Jaulnières : transformation de la halte garderie en multi-accueil, pour un coût de 29 264 euros HT.

L'État et la Ville financent chacun 50 % des projets.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLU NE PRENANT PAS PART AU VOTE : D. HILLIER

38. Répartition des enveloppes de quartiers 2004

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2004 l'opération « Enveloppes de quartiers » et a, pour ce faire, inscrit à son budget une somme prévisionnelle de 365 877 € à répartir entre 12 quartiers.

Les réunions préliminaires se sont tenues du 17 novembre au 3 décembre 2003 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions qui se sont déroulées du 23 février au 11 mars 2004. L'ensemble de ces réunions a été suivi par environ 600 personnes.

Le conseil municipal est appelé à approuver la listes des opérations de quartier (jointe en annexe).

Y. HENRY précise les points suivants :

- Il n'y a pas eu cette année d'enveloppe spécifique pour le secteur rural, mais une répartition de cette treizième enveloppe dans chaque quartier concerné par la ruralité, à savoir Le Bourg-sous-La Roche et Saint-André d'Ornay qui ont bénéficié chacun de 12 000 euros supplémentaires, et le quartier Rivoli-Courtaisière qui a reçu 11 000 euros supplémentaires. Il a semblé en effet intéressant, après avoir consulté les Yonnais lors de la mise en place des conseils de quartier, de ne pas séparer les ruraux et les urbains, chacun pouvant se sentir concerné par les aménagements des deux secteurs. Pour autant, il conviendra pour l'avenir de développer l'information sur ce point puisque l'on a constaté pour cette année une difficulté pour les habitants du secteur rural à se positionner dans cette démarche.
- Les conseils de quartier ont participé cette année à l'opération enveloppes de quartier. Il a en effet été proposé aux conseils de quartier d'examiner, de débattre et d'échanger avec les Yonnais sur les différentes demandes effectuées, de rechercher une cohérence pour ces projets, et également d'être porteurs d'une analyse permanente sur l'exécution et le suivi des travaux. Il a également été demandé aux conseils de quartier de suivre les demandes non retenues dans le cadre des enveloppes de quartier, afin de faire remonter à la collectivité les projets présentant un intérêt à plus ou moins long terme. Les 5 conseils de quartier ont parfaitement rempli cette mission, sans outrepasser leur rôle.
- Les demandes retenues concernent :
 - pour 50 % des travaux d'aménagement de trottoirs, d'allées, de voies ou de chemins ruraux ;
 - pour 15 % l'entretien ou l'amélioration des espaces verts ;
 - pour 14 % l'équipement des maisons de quartier et des associations de quartier.

Y. HENRY tient à remercier les agents municipaux pour la réalisation du chiffrage des demandes dans des délais très réduits.

L. CAILLAUD constate que la deuxième série de réunions d'enveloppes de quartier n'a mobilisé que très peu de Yonnais. Il cite ainsi l'exemple des quartiers des Forges et de Jean Yole. Il lui semble difficile et peu équitable de faire un choix sur les différents projets avec une si faible assistance. Compte tenu de cette démobilisation, on peut se demander si les citoyens adhèrent encore à ce projet.

Y. HENRY confirme qu'il y a effectivement une diminution de la participation pour la deuxième série de réunions. Les habitants expriment largement leurs demandes lors des premières réunions, mais hésitent parfois à venir débattre et défendre leurs projets lors des secondes réunions qui sont pourtant les plus importantes.

Il convient de travailler dans ce sens avec les conseils de quartier pour améliorer la participation des Yonnais lors de cette deuxième série de réunions et enrichir les débats.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39. Centres de loisirs sans hébergement et centres de vacances et de loisirs

Participation financière de la Ville au fonctionnement des associations gestionnaires Aide municipale aux familles

Rapporteur : Claude PERRET

En décembre 2003, la Ville a contracté avec la CAF un nouveau Contrat Temps Libre qui développe notamment la prise en compte financière des journées en centres de loisirs sans hébergement (CLSH), des mini-camps et des centres de vacances et de loisirs (CVL).

Le conseil municipal est donc appelé à approuver les termes d'une nouvelle convention à intervenir avec chaque association gestionnaire de centre qui fixe la participation financière de la Ville comme suit :

- Pour le fonctionnement des CLSH accueillant les enfants yonnais âgés de moins de 13 ans
 - la journée avec restauration 4,87 euros
 - la ½ journée avec restauration 3,04 euros
 - la journée sans restauration 3,65 euros
 - la ½ journée sans restauration 1,83 euros

- Pour le fonctionnement des mini-camps accueillant des enfants et des jeunes yonnais jusqu'à 18 ans
 - la journée avec restauration 5,53 euros

- Pour le fonctionnement des CVL accueillant des enfants et des jeunes yonnais jusqu'à 18 ans
 - la journée avec restauration 6,24 euros

En outre, suite à la reprise de l'activité de l'association des Parents des Enfants de la Basse Lardière par l'Association de gestion de la Vallée Verte, le Conseil est appelé à valider la liste des associations organisatrices de CLSH, de mini-camps et de CVL.

Il est proposé de fixer l'aide de la Ville aux familles dans les centres de loisirs sans hébergement et les centres de vacances et de loisirs. Le barème, basé sur les quotients familiaux, doit renforcer l'aide au profit des familles aux revenus moyens. Le dispositif, assuré précédemment par le CCAS, prévoit un versement direct des montants aux associations.

C. PERRET indique que cette délibération technique présente un intérêt politique certain puisqu'elle va permettre à la Ville de mettre fin aux difficultés des associations gestionnaires des centres de loisirs et des mini-camps, qui sont en général des associations de quartier.

En permettant à ces associations d'avoir un équilibre financier sur la gestion des centres de loisirs et des activités de vacances, la Ville tient les engagements qui avaient été pris en 2003 lors de l'assemblée générale des associations de quartier.

La Ville a souhaité en même temps « toiler » l'ensemble du dispositif et mettre en cohérence ses diverses interventions pour les différentes formes de loisirs qui sont proposées aux enfants.

Ce dossier montre également le dynamisme de la politique familiale de la Ville.

C. PERRET commente ensuite un diaporama qui détaille l'ensemble du dispositif. Elle insiste notamment sur les points suivants :

- Concernant la participation financière de la Ville au fonctionnement des associations gestionnaires de CLSH et de centres de vacances et de loisirs :
 - harmonisation des prestations concernant les mini-camps et les centres de vacances et de loisirs ;
 - élargissement des habilitations CLSH jusqu'à 18 ans ;
 - création d'une participation Ville pour les mini-camps concernant les jeunes de moins de 13 ans ;
 - création d'une participation Ville pour les centres de vacances et de loisirs qui ont lieu dans le département ;

- coût supplémentaire pour la Ville :
 - 29 000 euros au titre des CLSH,
 - 6 000 euros au titre des mini-camps et des centres de vacances et de loisirs, sachant que la caisse d'allocations familiales prend en charge 70 % de cette somme dans le cadre du Contrat temps libre.
- Concernant les aides à la famille :
 - intervention de la Ville, en fonction du quotient familial CAF, sur les tarifs bruts avec un pourcentage d'aide à la journée et d'aide au repas pour les CLSH et les mini-camps, et avec un plafond pour les centres de vacances et de loisirs ;
 - le budget concerné est de 103 000 euros.

C. PERRET termine son intervention en commentant les chiffres des inscriptions aux centres de loisirs de l'été 2003. On note la participation de 1 318 enfants dont 79 non yonnais, ce qui représente approximativement 20 % des enfants d'une même classe d'âge.

Pour **J. AUXIETTE**, ce dossier démontre également la volonté d'équité sociale.

Pour **P. REGNAULT**, on voit nettement, au regard de ces éléments, la politique familiale mise en place par la Ville.

C. PERRET ajoute que cette politique familiale concerne également les crèches, puisque les services de la Ville travaillent sur la problématique des places en crèche collective en intégrant la rénovation de la crèche Ramon, les possibilités offertes par la mise en place des multi-accueils, et les évolutions d'urbanisme en particulier sur le secteur des Forges dans un premier temps.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ELU NE PRENANT PAS PART AU VOTE : D. HILLIER

40. Cessation d'activité de l'association des parents des enfants de la Basse Lardière – Attribution de subventions

Rapporteur : Claude PERRET

Cette association, qui gère le centre de loisirs sans hébergement de la Basse Lardière depuis dix ans, a souhaité mettre un terme à ses activités le 31 mars 2004. Compte tenu des engagements financiers de la ville à son égard, il est proposé d'attribuer à cette association, pour la période de fonctionnement 2004 (1^{er} janvier-31 mars), les subventions suivantes :

- ▶ Subventions ordinaires
 - 1 555 euros pour le loyer,
 - 1 000 euros pour la restauration,
 - 3 856 euros pour les postes d'animateurs.
- ▶ Subventions exceptionnelles liées à la cessation d'activité de l'association
 - 3 500 euros suite au désengagement du Centre hospitalier Georges Mazurelle,
 - 7 463 euros pour la prise en charge d'indemnités liées à la suppression du poste de secrétariat-accueil.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Reprise de l'activité centre de loisirs sans hébergement de la Basse-Lardière par l'Association de gestion de la Vallée Verte – Attribution de subventions

Rapporteur : Claude PERRET

A partir du 1^{er} avril 2004, l'Association de gestion de la Vallée Verte reprend la gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Basse-Lardière. En conséquence, il est proposé d'attribuer à cette

association, pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004, les subventions nécessaires au fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement :

- 4 665 euros pour le loyer,
- 3 000 euros pour la restauration,
- 11 568 euros pour les postes d'animateurs,
- 8 701 euros pour les transports (navettes),
- 11 250 euros suite au désengagement du Centre hospitalier Georges Mazurelle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D. HILLIER ne prenant pas part au vote

42. Adhésion de la Ville à l'association "Ensemble contre la peine de mort"

Rapporteur : Danielle HILLIER

La conférence-débat sur le thème de l'abolition de la peine de mort, le 11 octobre 2003, organisée dans le cadre du festival de cinéma, a été l'occasion de réunir 800 personnes et de confirmer une importante mobilisation des Yonnais. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'association « Ensemble contre la peine de mort ». La Ville pourrait ainsi s'associer à l'action menée par cette association chargée d'animer un mouvement mondial et d'organiser un congrès contre la peine de mort du 5 au 9 octobre prochain à Montréal. La cotisation annuelle s'élève à 1 000 euros.

A. LAPORTE fait la déclaration suivante :

« Adhérer à cette association peut a priori être une idée à méditer.

Même en édulcorant le débat pour ou contre la peine de mort, ce qui n'est pas le but de notre propos, cette adhésion ne paraît pas opportune à ce jour pour plusieurs raisons au moins.

Si le principe d'une adhésion peut se comprendre, le montant de celle-ci reste assez élevé (1.000 €).

En ces temps de restrictions budgétaires ne faut-il pas privilégier l'utilisation d'une telle somme pour d'autres projets plus proches dans la vie quotidienne de nos concitoyens, car, jusqu'à preuve du contraire, en France la peine de mort a été abolie en 1981 et notre pays est tenu de maintenir cette abolition par la Convention Européenne des Droits de l'Homme et autres traités internationaux.

D'ailleurs, est-ce le rôle d'une municipalité d'adhérer à ce type d'association ?

Il nous semble que c'est à l'Etat français de participer et d'être à l'origine de nouvelles adhésions aux conventions internationales abolissant la peine de mort.

Par ailleurs des associations privées liées à certaines affaires pénales en cours ou après jugement ont été créées pour éviter que la peine de mort soit prononcée ou mise en œuvre (cf situation aux USA, pays au régime islamiste dur, Chine...).

Si cette délibération permet à un représentant de votre majorité de se déplacer à Montréal, cela ne justifie pas de nous faire statuer sur le fondement d'une loi qui s'applique à tous les Français.

Nous voterons donc contre. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

36 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DE RENE MAIGNÉ APPARENTE AU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR

Suite à ce vote, **Monsieur le Maire** en déduit que les élus du groupe La Roche au Cœur sont opposés à l'abolition universelle de la peine de mort.

Les élus du groupe La Roche au Cœur s'insurgent contre ces propos.

G. COUTURIER indique « il est inadmissible d'entendre de tels propos, Monsieur le Maire. Nous sommes Républicains comme vous. La loi s'applique à tous, à la majorité comme à l'opposition, c'est bien évident. Je vais être un peu polémique : expliquez-nous le grand écart que vous allez faire quand vous recevrez des représentants de ZIBO, en leur disant que vous adhérez à l'association Contre la peine de mort. Il y a des grands écarts qui sont difficiles à tenir. »

Pour **J. AUXIETTE**, dans ce domaine là comme dans d'autres, les états ne sont pas les seuls à pouvoir faire évoluer les choses ; il y a aussi les peuples.

43. Tarification Sports Vacances 2004-2005

Rapporteur : Yves ROULEAU

L'augmentation des charges d'encadrement, les adaptations techniques et technologiques liées à la gestion des inscriptions et une nécessaire actualisation des coûts d'inscription pour les familles, conduisent à proposer au conseil municipal une nouvelle tarification pour le dispositif « Sport Vacances », applicable pour les années 2004 et 2005.

Cette tarification établit désormais une distinction entre les Yonnais et les non Yonnais puisqu'il est appliqué à ces derniers une majoration de 25 % sur les coûts.

A partir du tarif 2004 de la demi-journée, applicable aux Yonnais et fixé à 1,70 €, il est proposé au conseil d'approuver les tarifs suivants :

- Carte « Sport Vacances » (classe d'âge 7-13 ans)
 - carte « Sport Vacances » juillet 2004, pour 16 demi-journées d'activité
27,20 euros pour les Yonnais
34,00 euros pour les non Yonnais
 - carte « Sport Vacances » août 2004, pour 16 demi-journées d'activité
27,20 euros pour les Yonnais
34,00 euros pour les non Yonnais
 - carte « Sport Vacances » juillet et août 2005
Le tarif sera calculé en multipliant le tarif de la demi-journée par le nombre de jours d'ouverture.
 - carte « Sports Vacances » février 2005
Le tarif sera calculé en multipliant le tarif de la demi-journée par le nombre de jours d'ouverture.

- Stage de 5 demi-journées d'activité (classe d'âge 14-17 ans) pour les périodes estivales 2004 et 2005
53 euros pour les Yonnais
66 euros pour les non Yonnais

Y. ROULEAU rappelle que ce dispositif « Sports Vacances » a vu sa fréquentation augmenter de 70 % en 4 ans. Le nombre d'enfants participants à cette opération est d'environ 350 en juillet et 250 en août.

G. COUTURIER souhaite savoir si une démarche a été engagée auprès des communes proches de La Roche-sur-Yon pour les inviter à anihiler le surcoût pour les non yonnais. Ce problème de tarification spécifique pour les non yonnais se retrouve d'ailleurs pour d'autres services, comme les crèches. **G. COUTURIER** fait part de sa réserve sur ce type de problème.

Pour **Monsieur le Maire**, la solution à ce problème se trouve dans les évolutions de l'intercommunalité proposées par la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2003

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Il est proposé au conseil de retenir, pour l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs pour 2003, un taux d'augmentation de 1 %, ce qui porterait le montant de cette indemnité à 1 940 euros par an.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. Renouveaulement du conseil des sages

Rapporteur : Danielle HILLIER

Le conseil des sages est composé de 60 membres dont la durée du mandat est de trois ans. Il est renouvelable par tiers chaque année.

Suite à l'appel à candidature lancé par courrier nominatif aux Yonnais âgés d'au moins 55 ans et inscrits sur les listes électorales, il est demandé au conseil municipal de désigner les membres du conseil des sages qui sera mis en place à partir du 26 avril 2004.

D. HILLIER précise que, pour ce renouvellement, les critères suivants ont été retenus :

- parité hommes/femmes,
- âge,
- répartition géographique entre les 5 quartiers,
- catégories socio-professionnelles,
- pas de représentation dans d'autres instances consultatives.

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« L'idée du Conseil des Sages est intéressante ; pourvu que ses réflexions et propositions soient reconnues et présentées au Conseil Municipal.

Vous savez qu'un certain nombre de Sages a récemment démissionné démontrant bien cette démobilisation et démotivation des Sages.

La Démocratie participative : Oui ! pourvu qu'elle dépasse, Monsieur VARENNES l'a dit, le stade des mots et de la bonne intention. Je pense notamment à certaines propositions des comités de pilotage et autres conseils qui restent, hélas, lettre morte.

Je crois qu'il est important de réfléchir sur l'utilité des conseils et sur leurs propositions. »

D. HILLIER invite L. CAILLAUD à assister à la prochaine séance plénière du conseil des sages. Il pourra ainsi constater l'expression très positive des sages.

J. AUXIETTE souhaite que les compte rendus des instances consultatives soient examinés par le conseil municipal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

46. Acquisition d'un immeuble à la SA de Cinéma et de Loisirs Yonnais – Rue Boileau

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Au terme de la délibération du 4 février 2004, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à présenter une offre d'acquisition des biens meubles et immeubles dépendant de la liquidation judiciaire de la Société de Cinéma et de Loisirs Yonnais.

Par requête en date du 15 mars 2004, le greffier du Tribunal de commerce a convoqué le 8 avril 2004 la Ville de La Roche-sur-Yon devant le juge-commissaire pour être entendue en ses explications.

La Ville de La Roche-sur-Yon ayant souhaité s'adjoindre le concours de la SCP d'avocats CORNET-VINCENT-SEGUREL à Nantes pour conduire la procédure et assurer la sécurité juridique de cette opération, il est proposé au conseil municipal de donner mandat à Maître RINEAU de la SCP d'avocats CORNET-VINCENT-SEGUREL pour représenter et défendre les intérêts de la Ville, à toutes audiences, à l'effet notamment de :

- veiller au respect de la législation applicable ;
- défendre l'offre déjà émise pour 224 000 euros et au besoin à l'améliorer dans la limite de 290 000 euros sous réserve que l'autorisation soit nécessaire compte tenu des dispositions de la loi SRU du 3 décembre 2000 (droit de préemption urbain).

L. CAILLAUD déclare :

« La Ville ne prend pas de risque en achetant les murs de la Société de Cinéma et de Loisirs Yonnais. Ce qui importe, au-delà de cette acquisition, c'est de connaître l'option définitive que la Ville va prendre pour maintenir le cinéma en centre ville. Ce que nous souhaitons, c'est que la Ville ne choisisse pas ultérieurement d'utiliser le foncier pour faire autre chose que l'exploitation du cinéma et notamment par des professionnels du secteur privé. »

P. BOURSIER note que le bail précaire avec la SOREDIC pour le « Concorde » se termine à la fin de l'été. Les choses risquent donc de changer profondément dans les mois à venir. Il lui paraît donc nécessaire que, lors de la prochaine séance du conseil, les élus soient informés de la teneur des discussions à propos du Concorde et de l'état des négociations avec les entrepreneurs privés, voire avec le secteur associatif qui a pu faire des propositions, pour la poursuite de l'exploitation du cinéma anciennement dénommé « Les 3 Alpha ».

Il rappelle que le groupe La Roche Claire n'approuve cette proposition d'acquisition que si les engagements sont tenus, à savoir que ce local soit effectivement affecté à l'usage d'un cinéma.

Pour **Monsieur le Maire**, et c'est l'objet de cette délibération qui autorise à surenchérir, la Ville tente de maîtriser le foncier. Pour autant, cette opération se déroule dans le cadre d'une liquidation où trois acquéreurs potentiels sont présents. La décision n'appartient donc pas à la Ville. L'objectif de la Ville est de maintenir un cinéma en centre ville.

Pour **P. BOURSIER**, il s'agit là d'un élément nouveau. En effet, J. AUXIETTE vient d'annoncer que l'objectif de la ville était de maintenir « un » cinéma en centre ville. Cela veut donc dire que la majorité municipale souhaite la disparition d'un cinéma en centre ville par rapport à l'offre qui existait auparavant. Le groupe La Roche Claire considère quant à lui qu'il faut maintenir les « deux » cinémas en centre ville. P. BOURSIER demande un débat sur cette question lors du prochain conseil municipal.

J. AUXIETTE rappelle que l'objectif de la Ville est de maîtriser le foncier comme cela a été fait pour le Concorde, afin de pouvoir maintenir le cinéma en centre ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (cf annexe 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire

Pierre REGNAULT